



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.461/5 Rev.1



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

28 Mai 2019
Originale : Anglais
Français

Quatorzième Réunion des Points Focaux Thématiques SPA/DB

Portorož, Slovenie, 18-21 juin 2019

Point 5 de l'ordre du jour : Conservation des Espèces et des Habitats

5.1. Mise à jour de la stratégie et des plans d'action régionaux pour la conservation du phoque moine de Méditerranée, des tortues marines et des poissons cartilagineux en mer Méditerranée

Projet de mise à jour de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et de l'ONU Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2019 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (ONU Environnement/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail : car-asp@rac-spa.org

Note du Secrétariat

1. En septembre 1985, les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone comprenaient la protection du phoque moine méditerranéen parmi les objectifs prioritaires de la deuxième Décennie du plan d'action méditerranéen (déclaration de Gênes, 1985). Afin d'aider les pays méditerranéens à atteindre cet objectif, le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées, en collaboration avec des experts méditerranéens et des organisations concernées, a élaboré un plan d'action pour la gestion du Phoque moine méditerranéen.
2. Le plan visait principalement à réduire la mortalité des adultes, à établir un réseau de réserves marines et à encourager la recherche, la collecte de données, la réhabilitation et les programmes d'information pour les communautés de pêcheurs et diverses autres parties prenantes.
3. Dans le but de renforcer l'engagement des pays méditerranéens et leur participation au rétablissement de l'espèce, les parties contractantes ont approuvé lors de leur 16^{ème} réunion (Décision IG. 19/17 Marrakech, 2009, PoW 2010) la proposition du CAR/ASP de préparer des programmes sous-régionaux pour la conservation du phoque moine.
4. Par conséquent et afin d'élaborer une Stratégie Régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée, le CAR/ASP a préparé et actualisé au cours de l'exercice biennal 2010-2011, les plans d'action nationaux dans les pays à forte densité de phoque moine¹: Turquie et Chypre, ainsi que la préparation des plans d'action pour les pays présentant une faible densité de phoque moine (exp. Algérie, Espagne, Italie, Libye, Maroc, Syrie, Tunisie, ...).
5. En 2013, les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté la Stratégie Régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée (2014-2019) (Décision IG. 21/4) Considérant que cette stratégie vise à promouvoir et à entreprendre des efforts concertés et des actions efficaces au niveau local pour inverser le statut critique du moine et encourager les États concernés à mettre en œuvre une série de mesures conjointes visant à rétablir l'état de conservation favorable des populations de phoque moine et leur habitat dans la région.
6. Au cours de la Quatorzième Réunion des Points Focaux thématiques du ASP/DB, le CAR/ASP propose de considérer **le Projet de Stratégie Régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée** en tant que Plan d'action pour la conservation du phoque moine en Méditerranée afin qu'il soit aligné avec les autres Plans d'Action Régionaux pour la conservation des espèces et des habitats critiques.
7. Ainsi, le seul document lié au phoque moine à évaluer et à actualiser dans le cadre du Protocole ASP/DB est **la stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée**, qui sera désignée comme le Plan d'Action pour la conservation du phoque moine dans la Méditerranée.
8. Ce projet de stratégie (proposé pour être nommé le Plan d'Action pour la conservation du phoque moine en Méditerranée) est conçu pour être actualisé tous les cinq ans sur la base d'une évaluation des actions mises en œuvre aux niveaux régional et national.

¹ La Grèce a déjà élaboré sa stratégie nationale et son plan d'action pour la conservation du phoque moine méditerranéen en Grèce, 2009-2015

Table des matières

I. INTRODUCTION ET METHODOLOGIE.....	1
II. LA STRATEGIE	5
II.1 VISION	5
II.2 BUTS	5
II.3 LES CIBLES DU BUT, LES OBJECTIFS ET LES CIBLES OBJECTIFS	5
But 1. Mise en œuvre de la stratégie	5
But 2. Pays du "Groupe A "	8
But 3. Pays du "Groupe B "	10
But 4. Pays du «groupe C».....	13
III. REVISION DE LA STRATEGIE.....	15
IV. REFERENCES	16
ANNEX-I.....	1
ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE	1
POUR LA CONSERVATION DU PHOQUE MOINE EN MEDITERRANEE	1
ANNEXE - II.....	11
QUESTIONNAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA.....	11
STRATEGIE REGIONALE POUR LA CONSERVATION DES PHOQUES MOINES EN MEDITERRANEE (2014-2019)).....	11
ANNEXE -III-.....	20
DETAIL DES REPNSES OBTENUES A PARTIR DES 32 QUESTIONNAIRES DUMENT REMPLIS EN LIGNE SUR L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA CONSERVATION DU PHOQUE MOINE EN MEDITERRANEE	20

I. Introduction et Méthodologie

1. Le présent projet de stratégie est structuré selon les directives détaillées dans « le manuel pour la construction de stratégies de conservation des espèces » (UICN / SSC 2008). En conséquence, ce projet de stratégie est structuré avec les éléments suivants:

Une **Vision**, avec des **Objectifs** associés et des **Cibles Objectifs** qui sont SMART² ;

Les **Objectifs** nécessaires pour atteindre les Cibles Objectifs dans le laps de temps indiqué, avec des **Cibles Objectifs** SMART associés.

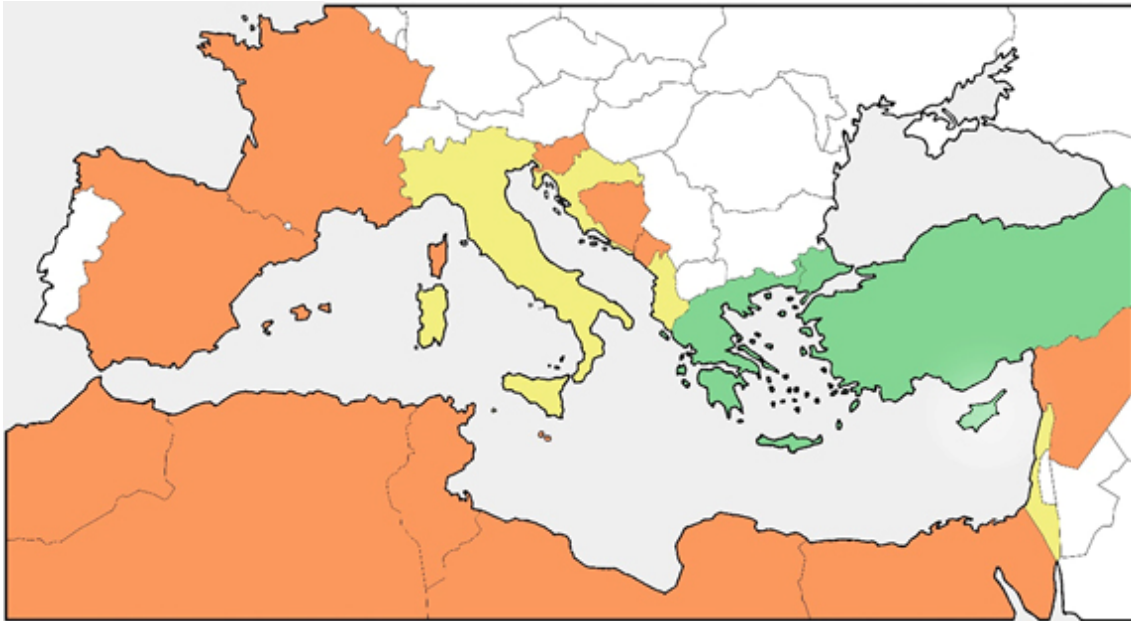


Figure 1. Statut de conservation du phoque moine par pays (mis à jour le 31.04.2019). Vert: pays du «groupe A» (où une reproduction du phoque moine a été rapportée après l'année 2010). Jaune: pays du «groupe B» (où aucune reproduction de phoque moine n'est signalée, mais où des observations répétées de phoques moine (> 3) ont été signalées depuis 2010). Roux: pays du «groupe C» (où aucune reproduction de phoque moine n'a été signalée et où des observations très rares ou inexistantes de phoques moine (≤ 3) ont été signalées depuis 2010).

2. Le principal problème rencontré lors de l'enquête sur une stratégie régionale tient à la diversité des statuts de conservation du phoque moine dans les différentes parties de la Méditerranée et, par conséquent, aux priorités et responsabilités très différentes imposées aux divers États de l'aire de répartition du phoque moine.

3. Pour relever ce défi, il est proposé ici de répartir les pays méditerranéens en trois groupes (Figure 1):

- A. Pays où la reproduction du phoque moine a été signalée après l'année 2010³ ;
- B. Pays où aucune reproduction de phoque moine n'est signalée, mais où des observations répétées de phoques moine (> 3) ont été signalées depuis 2010;

² Spécifique, Mesurable, Réalisable, Pertinent, Limité dans le temps

³ L'année 2010 a été choisie comme critère pour séparer l'évaluation actuelle du pays décrite dans la précédente stratégie régionale (CAR-ASP / PAM-PNUE, 2013).

C. Pays dans lesquels aucune reproduction de phoque moine n'a été signalée et où des observations très rares ou inexistantes de phoques moine (≤ 3) ont été signalées depuis 2010.

4. Nous nous rendons compte que ce qui précède est un indicateur approximatif (par exemple, les phoques moines peuvent être présents dans un lieu même s'ils ne sont pas vus, car les observations dépendent de la présence d'observateurs et les animaux peuvent avoir des comportements très discrets; la reproduction peut ne pas avoir lieu dans certains endroits. pays en raison du manque d'habitat de reproduction, mais il peut y avoir une présence saine d'animaux dans ce pays, etc.). Cependant, les indicateurs ci-dessus sont conçus pour séparer les pays en grandes catégories en fonction de leur importance actuelle pour le phoque moine, impliquant ainsi différents types d'actions.

5. C'est dans les pays du **Groupe A** que l'action est la plus urgente, car pour le moment, ces pays sont notre meilleur espoir pour la survie de l'espèce. Ces pays accueillent des populations reproductrices résidentes de phoque moine et la majorité de la population de l'espèce.

6. Les pays du **Groupe B** sont importants, car les registres d'observation actuels du phoque moine suggèrent un potentiel de survie et d'expansion de l'espèce dans des zones situées au-delà des frontières des pays du groupe A. Les pays du groupe B peuvent contenir différentes extensions de l'habitat côtier essentiel du phoque moine, susceptibles d'être recolonisées et de conduire à des noyaux de reproduction résidents, si les conditions sont favorables (comme le prouvent les fréquentes apparitions de phoques moine).

7. Les pays du **Groupe C** sont également importants car, même s'ils se caractérisent par une rare occurrence du phoque moine, ils renferment un habitat essentiel historique. Le rétablissement de la présence du phoque moine deviendra plus probable si les actions entreprises dans les pays voisins du groupe B réussissent et si les conditions environnementales de l'habitat essentiel historique deviennent favorables. En l'absence de mécanismes de collecte de données d'observation, certains pays, connus pour abriter des phoques et des conditions environnementales appropriées dans un passé récent, peuvent actuellement être qualifiés de groupe C.

8. Pour réaliser la vision, cette stratégie préliminaire identifie quatre objectifs. Le premier objectif concerne la création d'une structure d'appui à la conservation au niveau international, tandis que les trois autres objectifs concernent chacun des trois groupes auxquels les différents pays ont été assignés.

II. La Stratégie

II.1 Vision

9. «Au cours des vingt prochaines années, le rétablissement écologique du phoque moine en Méditerranée sera considéré comme s'étant produit, lorsque de multiples colonies se seront établies dans l'ensemble des principaux habitats de leur aire de répartition historique, interagissant écologiquement de façon significative avec le plus grand nombre possible d'autres espèces, servant d'inspiration aux cultures humaines et les unissant».

II.2 Buts

10. **But 1.** Les Etats de l'aire de répartition méditerranéenne mettent en œuvre cette Stratégie en application de la Vision, à travers le développement rapide et l'adoption de politiques nationales appropriées et des cadres administratifs, et avec un soutien efficace et coordonné des organisations internationales compétentes et de la société civile.

11. **But 2.** Les noyaux de reproduction du phoque moine dans des sites situés dans les pays du « Groupe A » sont efficacement protégés des abattages délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et les phoques sont en mesure de se disperser vers et de recoloniser les zones environnantes.

12. **But 3.** La présence du phoque moine dans les sites où ils sont parfois visibles aujourd'hui dans les pays du « Groupe B » est définitivement établie, et la reproduction reprend. Les pays du « Groupe B » sont surclassés au niveau des pays du « Groupe A ».

13. **But 4.** La présence du phoque moine est à nouveau signalée dans l'habitat historique de l'espèce dans les pays du « Groupe C », et ces pays du « Groupe C » sont surclassés au niveau des pays du « Groupe B ». Une fois que tous les pays du « Groupe C » sont surclassés, le Groupe C est supprimé.

a. Les Cibles du but, les Objectifs et les Cibles Objectifs

BUT 1. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

14. Les Etats de l'aire de répartition méditerranéenne mettent en œuvre cette Stratégie en application de la Vision, à travers le développement rapide et l'adoption de politiques nationales appropriées et des cadres administratifs, et avec un soutien efficace et coordonné des organisations internationales compétentes et de la société civile.

Cible du but 1.1. Un cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie de conservation du Phoque Moine est établi par les Etats de l'aire de répartition méditerranéens. Le cadre comprendra la création d'un Comité Consultatif sur le Phoque Moine (CCPM).

15. **Objectif 1.1.1.** Le CAR /ASP établit un Comité Consultatif sur le Phoque Moine (CCPM). Les tâches du CCPM comprendront à :

- fournir un appui au CAR / ASP pour la mise en œuvre de la stratégie, sa révision et sa mise à jour (par exemple, en définissant les actions nécessaires pour atteindre les différents objectifs);
- formuler des recommandations et des conseils sur des questions liées à la conservation du phoque moine;

- aider le CAR / ASP à créer et à maintenir un forum pour les praticiens de la conservation du phoque moine, là où les informations et expériences pertinentes sont partagées, les échanges sont facilités, les défis sont discutés, les initiatives de coopération améliorées, la transparence et l'ouverture des procédures préservées.

16. La CCPM est composée d'un petit nombre d'experts, qui devraient inclure des profils professionnels tels que: écologistes de la conservation marine, vétérinaires marins, experts des pêches, praticiens des pêches, socio-économistes, praticiens des AMP et représentants d'organisations régionales intergouvernementales compétentes.

17. Le fonctionnement de la CCPM est soutenu par le CAR / ASP et peut bénéficier des organismes compétents au sein de l'UICN, de la CGPM et d'autres organisations internationales.

18. **Objectif Cible 1.1.1.1.** CCPM établie en 2020 La commission consultative se réunit au moins une fois par an pour examiner le statut des phoques moines en Méditerranée et pour soutenir la mise en œuvre des actions prévues dans la stratégie.

19. **Objectif Cible 1.1.1.2.** Première réunion de la CCPM en juin 2020 .Les recommandations sont soumises au CAR / ASP pour la coordination avec les Parties contractantes, le cas échéant.

20. **Objectif Cible 1.1.1.3.** Les activités de la CCPM sont harmonisées, le cas échéant, avec les prescriptions de la Directive «Habitats» de l'UE et les efforts déployés par le PNUE-PAM dans le cadre du processus Approche Écosystémique visant à atteindre le bon état écologique en Méditerranée, c'est-à-dire d'atteindre l'objectif écologique EO1 «Biodiversité» et Objectifs opérationnels 1.1 («La répartition des espèces est maintenue»), 1.2 («La population de certaines espèces est maintenue»), 1.3 («L'état de la population des espèces sélectionnées est maintenu»), 1.4 («Les principaux habitats côtiers et marins ne sont pas perdus »), En ce qui concerne les phoques moine.

21. **Objectif Cible 1.1.1.4** .Les États membres établissent un programme national pluriannuel s'inspirant du plan d'action et des objectifs de la stratégie, qui intègre les mesures de surveillance, de renforcement des capacités et de conservation dans les programmes nationaux existants impliquant la surveillance de la biodiversité marine et les mesures de protection de l'espace élaborées à des fins nationales et internationales. mise en œuvre de la politique (à savoir suivi conformément aux programmes régionaux ECAP, à la Directive Habitats et à MSFD pour les États membres de la CE, au développement du réseau d'AMP et à l'établissement de Natura 2000 en milieu marin pour les pays méditerranéens de la CE). Le CCPM examine les programmes pluriannuels et rend compte au CAR / ASP, recommandant une amélioration du contenu afin d'harmoniser les efforts de conservation au niveau régional avec des objectifs communs et des efforts comparables. La CCPM fournira un appui au CAR / ASP afin que les programmes pluriannuels nationaux soient définis d'ici la fin de 2020.

22. **Objectif 1.1.4.** Les Parties à la Convention de Barcelone veillent à ce que les activités recommandées par la CCPM soient traitées.

23. **Objectif Cible 1.1.4.1.** Les Parties à la Convention de Barcelone adoptent des résolutions à l'appui de recommandations spécifiques de la CCPM concernant la mise en œuvre de cette stratégie.

Objectif Cible 1.2. Sur la base de cette stratégie, la CCPM apporte son soutien au CAR / ASP pour l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de conservation spécifiques ayant une portée régionale.

24. **Objectif 1.2.1.** La première tâche du CCPM consiste à aider le CAR / ASP à superviser la réalisation des objectifs 2, 3 et 4.

25. **Objectif 1.2.2.** Les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation sont planifiées par la CCPM et promues dans les États territoriaux de phoques moines par le CAR / ASP afin que la protection et le rétablissement du phoque moine soient effectivement pris en compte au niveau national. Cela comprendra la préparation d'un site Web dédié et du bulletin d'information publié régulièrement et largement diffusé dans un nombre suffisant de langues différentes.
26. **Objectif Cible 1.2.2.1.** Renforcement des capacités: la CCPM identifie les principaux groupes de parties prenantes dans la conservation du phoque moine, en dressant l'inventaire des cadres nationaux relatifs aux secteurs concernés, adaptés à chaque État de l'aire de répartition du phoque moine (la priorité étant donnée aux «pays du groupe A» et en second lieu la priorité étant donnée aux «pays du groupe B»), et des cours de formation sont préparés et planifiés (voir objectifs 2.2 et 3.5).De préférence, les activités de formation seront organisées *in situ* dans des endroits choisis, revêtant une importance particulière pour la conservation du phoque moine, en collaboration avec les groupes locaux, et seront suivies d'un «service de conseil» permanent ou d'un processus d'accompagnement garantissant un avantage complet et durable dérivant de ces efforts.
27. **Objectif Cible 1.2.2.2.** Afin de faciliter la collaboration et la communication entre les experts en conservation du phoque moine de toute la région, la CCPM apporte un soutien au CAR / ASP pour l'organisation d'ateliers périodiques sur les meilleures pratiques en matière de surveillance et de techniques de conservation du phoque moine, profitant de préférence des réunions organisées périodiquement (par exemple, Congrès CIESM, réunions annuelles ECS).Les actes sont édités et largement diffusés (par exemple, au format pdf sur Internet) dans des formats qui serviront de «directives de bonnes pratiques».
28. **Objectif Cible 1.2.2.3.** En consultation avec la CCPM, le CAR / ASP encourage les actions de sensibilisation, la priorité étant donnée aux «pays du groupe A» (à l'exception de la Grèce) et la deuxième priorité aux «pays du groupe B», en coopération avec des groupes locaux, ciblant des intérêts particuliers des parties prenantes telles que les pêcheurs et les communautés côtières locales.
29. **Objectif Cible 1.2.2.4.** Un bulletin électronique d'information sur le phoque moine sera publié chaque année par le CAR / ASP sur la base des recommandations de la CCPM (par exemple, en reprenant le *Monachus Guardian*), à partir de 2020.
30. **Objectif 1.2.3.** Le CAR / ASP encourage et soutient le suivi de la distribution et de l'abondance du phoque moine, ainsi que les avancées en connaissances importantes pour la conservation du phoque moine, au moyen de formations, d'ateliers et de la facilitation de programmes de recherche et de surveillance. Le processus de surveillance coïncide avec les exigences de surveillance similaires dans le cadre du processus d'approche écosystémique du PNUE-PAM et (le cas échéant) avec les directives concernant la stratégie-cadre pour le milieu marin et les habitats de la CE.
31. **Objectif Cible 1.2.3.1.**La CCPM aide le CAR / ASP à mener à bien les inventaires des sites de reproduction du phoque moine dans les «pays du groupe A» d'ici 2025.
32. **Objectif Cible 1.2.3.2.** La CCPM soutient le CAR / ASP dans le suivi annuel des paramètres de la population de phoques moines (par exemple, l'abondance de la population, les tendances, la production de petits) dans les sites de reproduction des «pays du groupe A» à partir de 2025.
33. **Objectif Cible 1.2.3.3.**La CCPM soutient le CAR / ASP dans la surveillance des paramètres du phoque moine (par exemple, la répartition des espèces, l'abondance de la population, les niveaux de mortalité et leurs causes) dans les zones des «pays du groupe B» avec des observations récurrentes, la disponibilité de l'habitat et des mesures de protection de l'espace pour l'espèce.
34. **Objectif Cible 1. 2.3.4.**La CCPM aide le CAR / ASP à mettre en place des bases de données communes (par exemple, des catalogues de photos d'identité).
35. **Objectif 1.2.4.** Le CCPM fournira un appui au CAR / ASP pour faciliter la définition d'un protocole régional pour les centres et programmes de sauvetage et de réhabilitation, et fournira un

soutien et des conseils, selon les besoins, à ces centres et programmes appuyés par les différents États de l'aire de répartition.

36. **Objectif Cible 1.2.4.1.** Protocole à l'échelle régionale pour les centres et programmes de sauvetage et de réhabilitation définis par la CCPM d'ici 2022, faisant le bilan des initiatives fructueuses développées au cours des 30 dernières années.

37. **Objectif 1.2.5.** La CCPM aide le CAR / ASP à élaborer des plans d'urgence en cas d'événements catastrophiques (épidémies mortelles d'épizooties, déversements massifs d'hydrocarbures dans l'habitat du phoque moine) et dans des conditions d'urgence pouvant découler de changements environnementaux catastrophiques. Idéalement, cela devrait être fait en coopération avec des organismes équivalents s'occupant de la conservation du phoque moine de Méditerranée dans l'Atlantique, avec la conservation des cétacés en Méditerranée (Dans le cadre d'ACCOBAMS) et avec les organismes appropriés du «Système de Barcelone». (Par exemple, REMPEC). Le plan d'urgence comprendra la collecte et le stockage en toute sécurité du matériel génétique de phoque moine de Méditerranée, qui pourrait faciliter à l'avenir le rétablissement de l'espèce, si cela devenait nécessaire.

38. **Objectif Cible 1.2.5.1.** Plan d'urgence coordonné par le CAR / ASP avec le soutien de la CCPM en 2023 et adopté par la CdP de la Convention de Barcelone.

BUT 2. PAYS DU "GROUPE A ”.

39. Les noyaux de reproduction de phoques moines dans des sites situés dans les pays du «groupe A» sont efficacement protégés contre les massacres délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et que les phoques puissent se disperser et coloniser de nouveau les zones environnantes.

Objectif Cible 2.1. Maintenir et sécuriser la présence du phoque moine dans les zones importantes pour les mammifères marins (IMMA) identifiées par le Groupe de travail de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins⁴, avec une attention particulière pour les sites suivants: a) les îles ioniennes grecques (Lefkada, Kefallinia, Ithaca, Zakynthos et les îles et mers environnantes); b) les sporades du nord; c) les gyaros; d) Kimolos et Polyaigos; e) Karpathos-Saria; f) côtes égéennes et méditerranéennes turques; g) Chypre. Les noyaux de reproduction dans les sites énumérés ci-dessus sont efficacement protégés contre les massacres délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et que les jeunes phoques sont en mesure de se disperser et de coloniser à nouveau les zones environnantes.

40. **Objectif 2.1.1.** La législation en vigueur interdisant de porter des armes à feu et des explosifs à bord de navires de pêche en Grèce, en Turquie et à Chypre est appliquée, une attention particulière étant accordée aux endroits énumérés à l'objectif 2.1.

41. **Objectif Cible 2.1.1.1.** Le respect des lois en vigueur concernant les armes à feu et les explosifs à bord des navires de pêche en Grèce, en Turquie et à Chypre est systématiquement appliqué partout et doit entrer en vigueur dans les plus brefs délais. Des statistiques appropriées sur les infractions sont conservées et publiées. Les infractions sont poursuivies avec des sanctions appropriées pour lutter contre la destruction d'une espèce hautement menacée. Les pratiques de pêche illégales actuelles sont éradiquées.

⁴ <http://www.marinemammalhabitat.org/imma-eatlas>

42. **Objectif 2.1.2.** Les sites énumérés dans l'objectif 2.1, ainsi que d'autres sites d'égale importance qui pourraient éventuellement être découverts à l'avenir, sont délimités géographiquement et protégés / gérés légalement. Le réseau d'AMP résultant doit être écologiquement cohérent et géré efficacement afin de garantir un état de conservation favorable.
43. **Objectif Cible 2.1.2.1.** Une AMP (ou un réseau d'AMP) de phoque moine englobant le plus important habitat de phoque moine de la région est officiellement établie dans les îles ioniennes grecques d'ici 2024.
44. **Objectif Cible 2.1.2.2.** Le site Natura 2000 actuel autour de l'île de Gyros est officiellement créé en tant que AMP du phoque moine d'ici 2020.
45. **Objectif Cible 2.1.2.3.** Une AMP de phoque moine est officiellement établie à Kimolos - Polyaigos d'ici 2024.
46. **Objectif Cible 2.1.2.4.** Une AMP de phoque moine est officiellement établie à Karpathos - Saria d'ici 2024⁵
47. **Objectif Cible 2.1.2.5.** Les aires marines protégées du phoque moine sont officiellement établies le long des côtes turques de la mer Égée et de la Méditerranée d'ici 2024, afin de protéger l'habitat essentiel du phoque moine, comme défini et cartographié par le Comité national turc du phoque moine.
48. **Objectif Cible 2.1.2.6.** Des aires marines protégées du phoque moine sont officiellement établies à Chypre-Davlos – Péninsule de Karpasia et à l'ouest de Limnidis et dans toute autre zone où un habitat essentiel de phoque moine essentiel a été identifié et créé d'ici 2024.
49. **Objectif 2.1.3.** Les aires listées sous l'objectif 2.1 sont efficacement protégées grâce à a) des mesures de gestion appropriées et b) la participation des communautés locales, qui garantiront le bon état de conservation du phoque moine qui y est trouvé. Un cadre de gestion est en place et mis en œuvre, définissant les mesures spatiales, temporelles et spécifiques nécessaires dans les habitats critiques de l'espèce (par exemple, réglementant l'accès aux grottes), offrant ainsi une protection efficace aux sites de halage et de mise bas.
50. **Objectif Cible 2.1.3.1.** Jusqu'à ce que la protection formelle des zones énumérées à l'objectif 2.1 soit établie et appliquée, des patrouilles des lieux d'échouerie et de mise bas et des grottes les plus importants sont organisées au moins pendant l'été et la saison de reproduction, à compter de 2020. Les patrouilles peuvent être effectuées par des volontaires, bien formés et éventuellement locaux, qui peuvent également mener des actions de sensibilisation *in situ*, ainsi que solliciter l'intervention des forces de l'ordre en cas de besoin.
51. **Objectif Cible 2.1.3.2.** Toutes les zones marines protégées du phoque moine établies au titre de l'objectif 2.1.2, ainsi que le parc marin national d'Alonissos - Sporades du Nord, sont dotées d'un organisme de gestion et d'un plan de gestion adaptés, basés sur les écosystèmes et pleinement mis en œuvre d'ici 2024.
52. **Objectif Cible 2.1.3.3.** La gestion des zones marines protégées du phoque moine établies au titre de l'objectif 2.1.2, ainsi que du parc marin national d'Alonissos - Sporades du Nord, est conduite de manière participative, avec la pleine participation des pêcheurs artisanaux locaux et des communautés locales en général, et en coopération avec les secteurs de la pêche (voir, par exemple, CGPM 2011). Toutes les propositions et décisions visant à établir ou à modifier des mesures de conservation et de protection doivent être fondées sur des données et des preuves scientifiques solides et incontestables. Les éléments de l'approche participative comprendront des campagnes de sensibilisation, ainsi que

⁵ La Grèce a déjà mis en place l'organe de gestion de l'aire protégée à Karpathos en 2007, bien que l'AMP n'est pas encore légalement déclarée.

l'expérimentation / l'adoption de mécanismes innovants pour faire face aux coûts d'opportunité, à l'atténuation des dommages et à la génération de sources de revenus alternatives (par exemple, l'écotourisme).

Objectif Cible 2.2. Mise en œuvre de l'objectif Objectif 2.1. est rendue possible par des activités appropriées de renforcement des capacités.

53. **Objectif 2.2.1.** Les sessions de formation sont organisées dans les zones correspondant aux lieux énumérés dans l'objectif 2.1, avec le soutien du CCPM (voir objectif 1.2.2.1). La formation visera, du moins au début, à atténuer les principales menaces pesant sur le phoque moine (mise à mort délibérée, dégradation de l'habitat et enchevêtrement accidentel) et ciblera les parties prenantes identifiées par le CCPM (pêcheurs, opérateurs touristiques, agents de contrôle, juges). La formation sera mise au point avec les groupes locaux et sera suivie d'un «service de conseil» permanent ou d'un processus d'accompagnement permettant de tirer pleinement parti des efforts.

BUT 3. PAYS DU "GROUPE B".

54. La présence des phoques moine dans les sites où ils sont parfois observés aujourd'hui dans les pays du «groupe B» est définitivement établie et la reproduction reprend dans des zones caractérisées par un habitat côtier suffisant et convenable. Les pays du «groupe B» sont passés au «groupe A».

55. La présence de phoque moine dans les pays du «groupe B» doit être vérifiée à l'aide de méthodes appropriées afin de définir l'utilisation effective des mers côtières par les espèces et d'identifier les zones dans lesquelles des actions prioritaires de surveillance, de sensibilisation et de protection doivent être menées. Cela implique que les zones d'utilisation prioritaires soient identifiées par des campagnes de collecte de données d'observation approfondies, des enquêtes sur l'habitat dans les zones d'observation de points chauds et où l'habitat côtier est parfaitement préservé (ce qui implique une analyse des caractéristiques de l'habitat côtier et de leur répartition dans chaque pays), suivi d'un suivi *in situ*. Surveillance visant à évaluer le degré d'utilisation éventuelle de l'habitat par le phoque moine. Les zones côtières dont l'utilisation répétée est confirmée doivent être évaluées en termes de pressions et de risques. Les activités de sensibilisation à mener sur chaque site dépendront du type d'utilisation des côtes par les espèces, du degré de pression exercé sur chaque site et des risques encourus. Des mesures de protection spatiale sont établies et des mesures de gestion spécifiques au site sont mises en œuvre pour réduire les pressions sur la base des résultats de la surveillance et de l'analyse des risques.

But Cible 3.1. La présence du phoque moine en Albanie est confirmée et définitivement établie.

56. **Objectif 3.1.1.** Un système de signalement visant à détecter la présence de phoque moine et à alerter les autorités d'alerte continue d'être mis en œuvre le long de la zone côtière albanaise et des actions de sensibilisation sont menées dans les zones où des phoques sont observés.

57. **Objectif 3.1.2.** Une surveillance à long terme des grottes est établie dans les grottes identifiées lors d'études précédentes dans la péninsule de Karaburun et les localités voisines.

But Cible 3.2. La présence de phoque moine en Croatie, et en particulier dans des localités spécifiques de l'archipel de Dalmatie, est établie de manière permanente et la reproduction de phoques moine reprend.

58. **Objectif 3.2.1.** Un système de notification destiné à détecter la présence occasionnelle de phoques moine et à alerter les autorités est renforcé le long des zones côtières caractérisées par des observations récurrentes et l'habitat côtier utilisé historiquement par l'espèce

59. **Objectif 3.2.2.** Le suivi de la distribution, de l'abondance et du comportement du phoque moine (y compris l'éventuelle reproduction) est surveillé dans des sites choisis de l'archipel de Dalmatie et des actions de sensibilisation sont menées dans la région.

60. **Objectif cible 3.2.2.1.** Les technologies de surveillance non invasives et scientifiquement valables recommandées par CCPM sont appliquées aux grottes d'Istrie et à une sélection d'îles de Dalmatie caractérisées par de récentes observations récurrentes à partir de 2020.

61. **Objectif cible 3.2.2.2.** Des actions de sensibilisation sont menées en Croatie, ciblant les résidents et les visiteurs.

But Cible 3.3. La présence du phoque moine en Italie, dans les zones où les observations sont récurrentes, la disponibilité de l'habitat et la proximité des colonies de reproduction voisines, est définitivement établie et la reproduction du phoque moine reprend.

62. **Objectif 3.3.1.** Un système de notification destiné à détecter la présence occasionnelle de phoques moine et à alerter les autorités est renforcé le long des zones côtières caractérisées par des observations récurrentes et l'habitat côtier utilisé historiquement par l'espèce

63. **Objectif 3.3.2** La surveillance de la distribution, de l'abondance et du comportement du phoque moine (y compris la production éventuelle de petits) est poursuivie dans les îles Egadi.

64. **Objectif Cible 3.3.2.1.** Des technologies de surveillance non invasives et scientifiquement valables, appliquées aux grottes situées à des emplacements appropriés dans la ZPM des îles Egadi, sont poursuivies et améliorées.

65. **Objectif Cible 3.3.2.2.** Un programme ciblant la communauté locale et les visiteurs, visant à accroître la sensibilisation et à favoriser les mesures de protection des espèces, est poursuivi et amélioré.

66. **Objectif 3.3.3.** Une surveillance régulière de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menées dans les zones historiquement peuplées d'habitat de phoque moine et caractérisées par des observations récurrentes en Sardaigne.

67. **Objectif 3.3.4.** Une surveillance régulière de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menées dans les zones où l'habitat du phoque moine était historiquement situé dans l'archipel toscan.

68. **Objectif 3.3.5.** Un suivi régulier de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menés dans les zones contenant historiquement un habitat de phoque moine et des observations récentes et récurrentes dans les petites îles du détroit de Sicile (îles Pantelleria et Pelagie).

69. **Objectif 3.3.5.** Un suivi régulier de la présence du phoque moine est effectué à Salento (Apulia) dans les zones côtières contenant un habitat historique du phoque moine et caractérisé par des observations récurrentes.

Objectif Cible 3.4 . Présence de phoque moine au Liban est établi de manière permanente .

70. **Objectif 3.4.1.** Un système de rapport pour détecter la présence occasionnelle du phoque moine et d'alerter les autorités sont mis en œuvre le long la Zone côtière libanaise; actions de sensibilisation sont menées dans les zones concernées.

71. **Objectif 3.4.2.** Une étude d'évaluation des habitats côtiers est menée dans les aires caractérisées par des observations récentes et récurrentes de phoques moines et par le lancement d'un programme de surveillance à long terme des grottes dans le nord du Liban .

Objectif Cible 3.5 . Présence de phoque moine en Israël est établi de manière permanente .

72. **Objectif 3.5.1.** Un système de notification visant à détecter la présence occasionnelle de phoque moine et à alerter les autorités est mis en œuvre le long de la zone côtière israélienne et des actions de sensibilisation sont menées dans les zones caractérisé par des observations récentes ou l'adéquation de l'habitat côtier .

73. **Objectif 3.5.2 .**Une étude d'évaluation de l'habitat côtier est réalisée et un programme de surveillance à long terme des grottes est mis en œuvre dans le nord d'Israël.

Objectif Cible 3.6 Présence de phoque moine au Monténégro est établi de manière permanente .

74. **Objectif 3.6 .1.**Un système de notification destiné à détecter la présence occasionnelle de phoque moine et à alerter les autorités est mis en œuvre le long de la zone côtière du Monténégro.

75. **Objectif 3.6.2.**Les études d'évaluation de l'habitat côtier sont terminées et des programmes de surveillance à long terme des grottes sont mis en œuvre au Monténégro.

Objectif Cible 3.7. Mise en œuvre des objectifs 3.1 - 3.6 est possible grâce aux activités appropriées de renforcement des capacités et à la coopération sous-régionale.

76. **Objectif 3.7.1.** Renforcement des Capacités : Les sessions de formation sont organisées dans les zones correspondant aux lieux énumérés dans les objectifs cibles 3.1 – 3.6 , avec le soutien de la CCPM (voir Objectif Cible1.2.2.1).La formation se concentrera, du moins au début, sur groupes nationaux / locaux travaillant pour l'élaboration de programmes de surveillance et de sensibilisation à atténuer les principales menaces qui pèsent sur le phoque moine (mise à mort délibérée, dégradation de l'habitat et enchevêtrement accidentel) . Les activités de renforcement des capacités peuvent également cibler les parties prenantes identifiées par les groupes nationaux / locaux avec le soutien de la CCPM (par exemple, pêcheurs, opérateurs touristiques, agents de contrôle, juges).La formation sera développée avec les groupes locaux et sera suivie d'un «service de conseil» permanent ou d'un processus d'accompagnement permettant de tirer pleinement parti des efforts.

77. **Objectif 3.7.2.** Rationalisation des résultats d'observation et de surveillance des grottes dans les Buts Cibles 3.1 à 3.4 ci-dessus est discuté au niveau sous-régional afin de mieux évaluer l'état de la population dans les pays du «groupe B» dans un contexte géographique qui dépasse les frontières des pays et d'identifier les zones prioritaires dans lesquelles des mesures de protection de l'espace sont nécessaires.

78. **Objectif 3.7.3.** Le renforcement des capacités des gestionnaires d'AMP opérant dans les zones de distribution de phoque moine identifiés par la mise en œuvre des objectifs 3.1 à 3.6 est effectué afin de discuter de l'amélioration de la gestion et des mesures d'atténuation à mettre en place dans les AMP existantes.

79. **Objectif 3.7.4.** La mise en œuvre des objectifs 3.1 à 3.6 est réalisée, dans la mesure du possible, à travers l'élaboration de cadres de collaboration internationaux visant à garantir le partage des expertises et le suivi des résultats entre les pays voisins aux fins d'évaluations sous-régionales de la situation et de réalisation des objectifs de conservation. Ce dernier point est particulièrement important pour les pays qui ont peu d'habitats côtiers convenables et d'observations récurrentes et qui bordent des pays avec des colonies de reproduction ou des pays avec des observations et un habitat étendu et convenable. Cela peut impliquer des initiatives de collaboration croisée impliquant un éventail de pays des groupes A, B et C (Turquie-Chypre-Syrie-Liban-Israël, Libye-Égypte, Grèce-Albanie-Italie-Monténégro-Croatie, Italie-Tunisie-Algérie -Maroc).

BUT 4. PAYS DU «GROUPE C».

80. Présence de phoque moine est à nouveau signaler à plusieurs reprises dans l'habitat historique de l'espèce dans les pays du «groupe C», et ces pays du «groupe C» sont passés au «groupe B». Une fois que tous les pays du «groupe C» ont été mis à niveau, le groupe C est supprimé.

But Cible 4.1. Présence de phoque moine dans les localités des côtes méditerranéennes du Maghreb et des îles annexées en Algérie, au Maroc, en Tunisie et dans les îles Chafarinas (Espagne) est à plusieurs reprises signalée et établie de manière permanente.

81. **Objectif 4.1.1.** Un système de notification destiné à détecter la présence de phoque moine lors de l'observation et à alerter les autorités est mis en œuvre le long des côtes méditerranéennes du Maghreb et des îles annexées caractérisées par une présence historique et des observations récentes de phoque moine. Cela inclut des zones telles que: le nord de la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et les îles Chafarinas (Espagne); des actions de sensibilisation sont menées dans les zones concernées.

82. **Objectif 4.1.2.** Des activités de surveillance à long terme des grottes sont lancées dans l'habitat côtier jugé adéquat dans le parc national d'Al Hoceima et le Cap Trois Fourches afin d'évaluer la présence de phoque moine dans la région côtière marocaine.

83. **Objectif 4.1.3.** Des activités de surveillance à long terme des grottes sont lancées dans l'habitat côtier identifié comme étant approprié dans les îles Chafarinas afin d'évaluer la présence du phoque moine dans la région.

84. **Objectif 4.1.4.** Des activités de surveillance à long terme des grottes sont lancées dans l'habitat côtier identifié comme étant approprié dans le cadre d'études antérieures menées dans des sites algériens sélectionnés afin d'évaluer la présence de phoques moines dans la région.

85. **Objectif 4.1.5.** Des activités de surveillance à long terme des grottes sont lancées dans l'habitat côtier désigné comme étant propice dans l'archipel de La Galite afin d'évaluer la présence de phoque moine dans la région.

But Cible 4.2. Présence de phoque moine dans les îles Baléares, en Espagne, signalée à plusieurs reprises et établie de façon permanente.

86. **Objectif 4.2.1.** Un système de notification visant à détecter la présence occasionnelle de phoque moine et à alerter les autorités est mis en œuvre; des actions de sensibilisation sont menées autour des îles Baléares, en Espagne.

But Cible 4.3 Présence de phoque moine en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie, a établi et établi à plusieurs reprises.

87. **Objectif 4 3 .1.** Un suivi régulier de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menés dans l'habitat historique de l'espèce au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie.

Objectif Cible 4. 4 Présence de phoque moine en Corse est à plusieurs reprises signalé et établi de manière permanente .

88. **Objectif 4 4 .1.** Un suivi régulier de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menés dans l'habitat historique de l'espèce la Corse .

Objectif Cible 4. 5 Présence de phoque moine est encore rapportée en Corse de la France métropolitaine.

89. **Objectif 4 5.1.** Un suivi régulier de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menés dans l'habitat historique de l'espèce en Corse et en France métropolitaine.

Objectif Cible 4.6. La présence de phoque moine en Libye et en l'Égypte occidentale voisine est signalé à plusieurs reprises et établi de façon permanente.

90. **Objectif 4.6.1.** L'écologie et le comportement du phoque moine sont surveillés en Libye (Cyrénaïque) et sur la côte égyptienne voisine (A partir de la frontière avec la Libye, y compris l'AMP de Sallum, à Marsa Matrouh).

91. **Objectif cible 4.6.1.1.** Une étude complète de l'habitat du phoque moine sur la côte la plus à l'est de la Libye bordée par l'Égypte est menée et une surveillance à long terme des grottes est établie dans cette zone ainsi que dans les grottes identifiées dans les projets précédents.

92. **Objectif cible 4.6.1.2.** Des actions de sensibilisation sont menées en Libye, ciblant les résidents locaux et plus particulièrement les pêcheurs, dans le but de promouvoir le respect et la collecte de données sur les observations.

93. **Objectif cible 4.6.1.3.** Enquête complète sur la présence du phoque moine par la collecte de données sur les observations et les actions de sensibilisation organisées en Égypte (de la frontière, y compris la AMP de Sallum, à Marsa Matrouh) d'ici 2025.

94. **Objectif cible 4.6.1.4.** Étude complète de l'habitat du phoque moine dans les zones égyptiennes caractérisée par des observations récurrentes et une côte adaptée sur le plan géomorphologique est établie et une surveillance à long terme des grottes est établie.

But Cible 4.7. La présence de phoque moine est signalée à Malte.

95. **Objectif 4.7.1.** Un suivi régulier de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menés dans l'habitat historique de l'espèce à Malte.

But Cible 4.8. Présence de phoque moine en Syrie signalé à plusieurs reprises et établie de façon permanente.

96. **Objectif 4.8.1.** Système de notification destiné à détecter la présence occasionnelle de phoque moine et à alerter les autorités est mis en œuvre le long de la zone côtière syrienne; des actions de sensibilisation sont menées dans les zones concernées.

But Cible 4.9. Mise en œuvre des objectifs cibles 4.1-4.8. est rendue possible grâce à des activités appropriées de renforcement des capacités et à une coopération sous-régionale.

97. **Objectif 4.9 .1.** Renforcement des capacités: les cours de formation sont organisés dans les lieux énumérés dans les objectifs 4.1 à 4. 8 , avec le soutien de la CCPM (voir Objectif Cible 1.2.2.1).

98. **Objectif 4.9.2.** La mise en œuvre des objectifs 4.1 à 4.8 est réalisée, dans la mesure du possible, par l'élaboration de cadres de collaboration internationaux visant à garantir le partage des expertises et le suivi des résultats entre pays voisins aux fins de l'évaluation du statut sous-régional et de la réalisation des objectifs de conservation (voir Objectif. 3.7.4)

III. Révision de la Stratégie

99. L'horizon temporel suggéré pour cette stratégie est de six ans, à conclure en 2025 , lorsqu'un examen approfondi des réalisations et des échecs de la stratégie, en tenant compte des mesures potentielles à prendre au-delà 2025 , devrait être menée. Ce calendrier coïncide également avec le processus imposant aux États membres de l'UE de faire rapport sur les directives «Habitats» et «Stratégie-cadre pour le milieu marin», facilitant ainsi la mise en œuvre des actions de la stratégie par ces États.

100. Une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre en 2022 est également recommandée, afin d'évaluer la réalisation des buts et objectifs dans les délais impartis par la stratégie et d'identifier, si nécessaire, des ajustements modérés.

4. <http://www.marinemammalhabitat.org/imma-eatlas>

IV. 4. Références

- Anonyme. 2008. Mediterranean News: Espagne. Le phoque revient après 50 ans d'absence. Le Monachus Guardian 11 (2).
- Anonyme. 2010. Mediterranean News: Liban. Observation de phoques au Liban. Le Monachus Guardian 13 (2).
- Anonyme. 2012. <http://www.monachus-guardian.org/wordpress/2012/08/23/monk-seal-sighting-in-albania/>
- Alfaghi IA, Abed AS, P. Dendrinis, Psaradellis M., Karamanlidis AA 2013. Première observation confirmée du phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*) en Libye depuis 1972. Mammifères aquatiques 39 (1): 81-84. DOI 10.1578 / AM.39.1.2013.81
- Antolovic J., Antolovic M., Antolovic N., Furlan B., Adamic-Antolovic Lj., Antolovic R., Cok I. 2007. Observations de moine (*Monachus monachus*) dans la partie croate de l'Adriatique avec une référence particulière à la population des îles de haute mer. Le Monachus Guardian 10 (1).
- Bakiu R., M. Cakalli, 2018. Nouveaux records de biodiversité en Méditerranée (décembre 2017). 5.2 Observations récentes du phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*) dans la mer Ionienne d'Albanie. Sciences marines méditerranéennes 18: 542–544.
- Bouderbala M., D. Bouras, D. Bekrattou, K. Doukara, Abdelghani MF, Boutiba Z. 2007. Premier cas enregistré d'un phoque à capuchon (*Cystophora cristata*) en Algérie. Le Monachus Guardian 10 (1).
- Bundone L., Panou A., Molinaroli E. 2019. Sur les observations de (vagabond?) phoques moines, *Monachus monachus*, dans le bassin méditerranéen et leur importance pour la conservation de l'espèce. Conservation aquatique, écosystèmes marins et d'eau douce. Version en ligne 20 février 2019 <https://doi.org/10.1002/aqc.3005>
- Font A., Mayol J. 2009. Seul sceau de Majorque: le suivi de 2009. Le Monachus Guardian 12 (2).
- CGPM. 2011. Recommandation GFCM / 35/2011/5 sur les mesures de pêche pour la conservation du phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*) dans la zone de compétence de la CGPM. Rapport de la trente-cinquième session du Comité général des pêches pour la Méditerranée, Rome.
- Gomerčić T., Huber D., Đuras Gomerčić M., Gomerčić H. 2011. Présence du phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*) dans la partie croate de la mer Adriatique. Mammifères aquatiques 37 (3): 243-247. DOI 10.1578 / AM.37.3.2011.243
- Güçlüsoy H., Kýraç CO, Veryeri NO., Savas Y. 2004. Statut du phoque moine de Méditerranée, *Monachus monachus* (Hermann, 1779) dans les eaux côtières de la Turquie. Journal de l'UE des sciences halieutiques et aquatiques 21 (3-4): 201-210.
- Gucu AC 2004. Le lien brisé entre deux colonies isolées du nord-est de la Méditerranée est-il en train de se rétablir? Le Monachus Guardian 7 (2).
- AC Gucu, S. Sakinan, Ok M. 2009b. Présence du phoque moine de Méditerranée, espèce en danger critique d'extinction, *Monachus monachus* (Hermann, 1779), dans le parc national d'Olympos-Beydaglarý, en Turquie. Zoologie au Moyen-Orient 46: 3-8.
- Hamza A., Mo G., Tayeb K. 2003. Résultats d'une mission préliminaire effectuée à Cyrénaïque (Libye) pour évaluer la présence de phoque moine et son habitat côtier potentiel. Le Monachus Guardian 6 (1).
- UICN / SSC. 2008. Planification stratégique pour la conservation des espèces: un manuel. Version 1.0. Commission de survie des espèces de l'UICN, Gland, Suisse. 104 p.
- Jony M., Ibrahim A. 2006. Premier record confirmé pour le phoque moine de Méditerranée en Syrie. Résumé, p. 54 à: PNUE / PAM, CAR / ASP. 2006. Rapport de la Conférence internationale sur la conservation du phoque moine. Antalya, Turquie, 17-19 septembre 2006. 69 p.

- Khatib B. 2016. Évaluation du statut de la population de phoques moines au Liban Date du rapport: 25 janvier 2016. RAPPORT FINAL D'ACHEVEMENT DU PROJET DU CEPF <https://www.cepfn.net/sites/default/files/sg71038-final-report.pdf>
- Marcou, M. 2015. Le moine méditerranéen phoque *Monachus monachus* à Chypre. Le gardien de Monachus. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.monachus-guardian.org/wordpress/2015/05/21/themediterranean-monk-seal-monachus-monachus-in-cyprus/>. (Mars 2017).
- Mo G. 2011. Observations de phoques moine de Méditerranée (*Monachus monachus*) en Italie (1998-2010) et implications pour la conservation. Mammifères aquatiques 37 (3): 236-240. DOI 10.1578 / AM.37.3.2011.236
- Mo G., H. Bazairi, A. Bayed, Agnesi S., 2011. Enquête sur les observations de phoques moines méditerranéens (*Monachus monachus*) au Maroc méditerranéen. Mammifères aquatiques 37 (3): 248-255. DOI 10.1578 / AM.37.3.2011.248
- Mo G., M. Gazo, Ibrahim A., Ammar I., Ghanem W. 2003. Présence de phoque moine et évaluation de l'habitat: résultats d'une mission préliminaire effectuée en Syrie. Le Monachus Guardian 6 (1).
- Notarbartolo di Sciara G., S. Adamantopoulou, E. Androukaki, P. Dendrinou, Karamanlidis AA, Paravas V., Kotomatas S. 2009. Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation du phoque moine de Méditerranée en Grèce, 2009-2015. Rapport sur l'évaluation du passé et la structuration de l'avenir. Publication préparée dans le cadre du projet LIFE-Nature: MOFI: Phoque moine et pêche: atténuer le conflit dans les mers grecques. Société hellénique pour l'étude et la protection du phoque moine de Méditerranée (MOM), Athènes. 71 p.
- Notarbartolo di Sciara G., Fouad M. 2011. Observation de phoques moines en Egypte. Le Monachus Guardian, édition en ligne. 29 avril 2011.
- Panou A. 2009. Observations de phoques moines dans le centre de la mer Ionienne: réseau de pêcheurs pour la protection des ressources marines. Archipels - Environnement et développement, Grèce. Présentation à la "Qui sont nos sœurs?" Workshop, Conférence annuelle de la European Cetacean Society, Istanbul, Turquie, 28 février 2009. 6 p.
- Panou A., Varda D., Bundone L. 2017. Le phoque moine de Méditerranée, *Monachus monachus*, au Monténégro. V. Pešić (Ed.), *Actes du 7e Symposium international des écologistes - ISEM7*, Sutomore, Monténégro, 4-7 octobre 2017 (pp.94-101). Podgorica, Monténégro: Institut pour la biodiversité et l'écologie.
- CAR / ASP 2012. http://www.rac-spa.org/monk_seal_death
- Scheinin AP, Goffman O., Elasar M., Perelberg A., Kerem DH 2011. Le phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*) a été observé le long de la côte israélienne après plus d'un demi-siècle. Mammifères aquatiques 37 (3): 241-242. DOI 10.1578 / AM.37.3.2011.241
- Sergent D., Ronald K., J. Boulva et Berkes F., 1979. Le statut récent de *Monachus monachus*, le phoque moine de Méditerranée. Pp. 31-54 in: K. Ronald, R. Duguay (éditeurs), Le phoque moine de Méditerranée. Actes de la première conférence internationale, Rhodes, Grèce, 2-5 mai 1978. Série technique du PNUE, volume 1. Pergamon Press, Oxford. 183 p.
- PNUE-PAM-CAR / ASP. 1994. Situation actuelle et tendances des populations de phoques moines méditerranéens (*Monachus monachus*). Réunion d'experts sur l'évaluation de la mise en oeuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée, Rabat, Maroc, 7-9 octobre 1994. PNUE (OCA) / MED WG. 87/3. 44 p.
- PNUE-PAM-CAR / ASP. 2003a. Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*). Réimprimé, CAR / ASP, Tunis. 12 p.
- PNUE-PAM-CAR / ASP. 2003b. La conservation du phoque moine de Méditerranée: proposition d'activités prioritaires à mener en Méditerranée. Sixième réunion des points focaux nationaux pour les ASP, Marseille, 17-20 juin 2003. UNEP (DEC) / MED WG.232 / Inf 6. 45 p.

PNUE-PAM-CAR / ASP. 2005 .Enquête d'évaluation rapide des habitats importants de tortues marines et de phoques moines dans la zone côtière de l'Albanie, octobre - novembre 2005, par M. White, I., Haxhiu, V. Kouroutos, A., Gace, A., Vaso, S. Beqiraj , A. Plytas et Z. Dedej. 36 p.

PNUE-PAM-CAR / ASP. 2006 .Propositions d'actions concrètes pour la mise en œuvre d'un plan de conservation et de gestion pour le texte moine sur le littoral ouest algérien. Par Z. Boutiba. 42 p.

PNUE-PAM-CAR / ASP, 2011. Plan d'action national pour la conservation du phoque moine de Méditerranée à Chypre. par Demetropoulos A. Contrat RAC / SPA: N ° 20 / RAC / SPA_2011. 24

PNUE-PAM-CAR / ASP, 2012. Plan d'action pour la conservation / gestion du phoque moine en faible densité sont ceux de la Méditerranée. par Gazo M., Mo G., contrat RAC / SPA, MoU n.34 / RAC / SPA_2011. 29 p.

PNUE-PAM-CAR / ASP 2013.Projet de stratégie régionale pour la conservation des phoques moines en Méditerranée, 2014- - 2020.Par G. Notarbartolo di Sciara. Contrat RAC / SPA N ° 33. 37 p.

ANNEX-I

**État d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie régionale
pour la conservation du phoque moine en Méditerranée**

Contexte

1. Les parties contractantes à la convention de Barcelone, dans le cadre du plan d'action pour la Méditerranée, se sont engagées de longue date en faveur de la conservation du milieu marin et des composantes de sa diversité biologique. Cet engagement a été renforcé par l'adoption en 1995, puis la ratification nationale, du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB) et de ses annexes de la Convention de Barcelone,
2. Le Protocole définit les mesures de protection détaillées à mettre en œuvre aux niveaux national et régional afin d'assurer la conservation des espèces en danger ou menacées énumérées à l'annexe II du Protocole. Au fil des ans, plusieurs initiatives menées dans le cadre des activités gérées par le Secrétariat du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) ont conduit à l'élaboration de plans d'action régionaux centrés sur la conservation des espèces et habitats dont la conservation est une préoccupation pour la mise en œuvre du Protocole (<http://www.rac-spa.org/publications#en4>). Les plans d'action régionaux sont des outils efficaces pour guider, coordonner et renforcer les efforts des pays méditerranéens pour sauvegarder le patrimoine naturel marin de la région.
3. Bien qu'ils n'aient pas un caractère juridique contraignant, ces plans d'action ont été adoptés par les Parties contractantes en tant que stratégies régionales fixant les priorités et les activités à entreprendre. En particulier, ils appellent à une plus grande solidarité entre les Etats de la région et à la coordination des efforts de protection des espèces en question. Cette approche s'est avérée nécessaire pour assurer la conservation et la gestion durable des espèces concernées dans chaque zone méditerranéenne de leur répartition.
4. Les pays méditerranéens ont adopté, entre autres, un Plan d'action (PA) pour la gestion du phoque moine en 1988 et une Stratégie régionale (RS) pour la conservation du phoque moine en Méditerranée, basée sur des buts, cibles et objectifs spécifiques, qui a été élaborée en 2014 avec l'intention d'orienter le contenu et les principes généraux du Plan d'action (PNUE-PAM-CAR/ASP 2013). La stratégie est conçue pour être mise à jour tous les cinq ans sur la base d'une évaluation des actions mises en œuvre aux niveaux régional et national.
5. Pour l'exercice biennal 2018-2019, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont demandé au CAR/ASP durant la CdP 20 (Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017) de mettre à jour les plans d'action et stratégies suivants :
 1. La stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée
 2. Le plan d'action pour la conservation de la végétation marine en Méditerranée
 3. Le Plan d'action pour la conservation des tortues marines en Méditerranée
 4. Le Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyens) en Méditerranée.
6. Dans le cadre du processus de mise à jour de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée, ce document rend compte de l'état de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée (2014-2019) produite pour le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) en 2013, dont la vision était :

"Au cours des deux prochaines décennies, le rétablissement écologique des phoques moines en Méditerranée sera considéré comme ayant eu lieu, lorsque de multiples colonies se seront établies dans tous les principaux habitats de leur aire de répartition historique, interagissant de manière écologiquement significative avec le plus grand nombre possible d'autres espèces, et inspirant et reliant les cultures humaines.
7. Afin de produire cette évaluation de sa mise en œuvre, un questionnaire a été produit, mis en ligne et diffusé aux points focaux nationaux du CAR/ASP, aux institutions régionales et aux secrétariats,

associés et partenaires de la Convention du Plan d'action et à un réseau d'experts disponibles au CAR/ASP.

8. Le présent document est divisé en deux grandes sections :

- 1- Résultats du questionnaire en ligne pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée, (comme défini dans le tableau ci-dessous: Les pays méditerranéens sont divisés en trois groupes (UNEP-MAP-SPA/RAC 2013)
- 2- Brève synthèse des informations actualisées sur la présence, la recherche et les initiatives de conservation du phoque moine dans les pays à faible densité de population.

Pays	Group A	Group B	Group C	Références / Sources de données	Remarques
Albania				Albanie PNUE-PAM-CAR / ASP 2003b, PNUE-PAM-CAR / ASP 2005, Anon.2011; Bundone et al.2019 ; Bakiu et Cakalli 2018	Observations d'un célibataire et de deux individus rapportés: 2000, 2003, 2006, 2010, 2012, 2016, 2017, 2019
Algeria				PNUE-PAM-CAR / ASP 2006	Le phoque signalé en 2006 n'était pas <i>M. monachus</i> (Bouderbala <i>et al.</i> 2007) .Aucun rapport récent confirmé.
Bosnia Herzego.					Aucun rapport récent.
Croatia				Antolovic <i>et al.</i> 2007; Gomercic et al.2011; Bundone et al.2019	2000-2014: 300 observations individuelles signalées
Cyprus				Gucu <i>et al.</i> 2009a; PNUE / PAM / CAR / ASP 2011; Marcou 2015	Preuve d'activités de reproduction sur la côte nord (2006-2007) et sur la côte sud (depuis 2009).
Egypt				Notarbartolo di Sciara et Fouad 2011	Personne seule observée en 2011 .Aucun rapport récent confirmé.
France				PNUE-PAM-CAR / ASP 1994	Aucun rapport récent.
France-Corsica				Données stockées dans l'Office de l'environnement de Corse	Observations d'une seule personne rapportées en 2007 et 2011
Greece				Notarbartolo di Sciara <i>et al.</i> 2009, Panou 2009	
Israel				Scheinin et al.2011; Bundone et al.2011; Bundone et al.2019; Roditi-Elasar <i>et al.</i> en préparation	80 enregistrements d'observation individuels (2009-2019), 2 individus différents observés en 2010
Italy				Italie Mo 2011, observations validées par la base de données ISPRA, Bundone et al.2019	2019 observations individuelles signalées: 2010, 2011, 2012, 2014, 2015, 2017, 2018; Utilisation côtière in situ; 2011,2012,2016, 2017
Lebanon				Anon 2010; Khatib 2016; Données stockées dans Society for Nature Protection Lebanon	Observations d'un seul animal signalées: 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017; Mort de phoque gravide observé en 2015
Libya				Sergent <i>et al.</i> 1979, Hamza et al. 2003, CAR / ASP PNUE-PAM 2003b, CAR / ASP PNUE-PAM 2012; Alfaghi <i>et al.</i> 2013	25 observations rapportées par les pêcheurs entre 1998-2002 1 phoque juvénile mort en 2011
Malta				PNUE-PAM-CAR / ASP 2003b	Aucun rapport récent.
Monaco					Aucun rapport récent. L'habitat du phoque moine n'est plus présent.
Montenegro				Panou <i>et al.</i> 2017 ; Archipels - environnement et développement, base de données d'observations validées	Observations individuelles individuelles rapportées; 2004, 2005, 2008, 2010, 2015, 2017
Morocco				Maroc PNUE-MAPRAC / SPA 2003b, Mo et al.2011; Bundone et al.2019	2019 Plus de 90 observations rapportées par les pêcheurs 2000-2005, 1 observation en 2006 (Chafarinasisl.)
Slovenia				PNUE-PAM-CAR / ASP 2003b	Aucun rapport récent.

Pays	Group A	Group B	Group C	Références / Sources de données	Remarques
Spain				Anon 2008, Font et Mayol 2009	Individu vue en 2008. Plus d'observations en 2009.
Syria				Gucu 2004, Jonyand Ibrahim 2006, Mo <i>et al.</i> 2003 Données stockées à l'Institut supérieur de recherche marine de l'Université de Tishreen	Plus de 25 observations entre 2001 et 2006, 1 phoque morte enceinte observée en 2013, observations non confirmées de pêcheurs 2014-2018
Tunisia				S. Guelloz, pers. comm.	Observation d'un seul individu rapportée: 2007, 2011 (archipel de La Galite)
Turkey				Güçlüsoy <i>et al.</i> 2004, Gucuet al. 2009b	

Tableau 1. Résumé de la présence du phoque moine dans les différents pays méditerranéens. Les pays ont été subdivisés comme suit : Vert : pays du «groupe A» (où une reproduction du phoque moine a été rapportée après l'année 2010). Jaune : pays du «groupe B» (où aucune reproduction de phoque moine n'est signalée, mais où des observations répétées de phoques moine (> 3) ont été signalées depuis 2010). Roux : pays du «groupe C» (où aucune reproduction de phoque moine n'a été signalée et où des observations très rares ou inexistantes de phoques moine (≤ 3) ont été signalées depuis 2010). Le « groupe C» comprend les pays où peu ou pas de données ont été collectées au moins depuis 2010, ce qui implique que les phoques moine pourraient y être plus fréquemment, mais aucune information n'est disponible

9. Résultats du questionnaire en ligne pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée

Les informations contenues dans cette section ne reflètent pas l'opinion des auteurs de ce document, mais fournissent simplement les résultats dérivés des réponses recueillies à partir du questionnaire en ligne élaboré pour évaluer la mise en œuvre de la SR qui, dans certains cas, bien qu'ils soient remplis au meilleur de la connaissance des personnes interrogées, ne sont pas nécessairement précis.

10. Le questionnaire en ligne demandait des informations de base sur le profil des participants, une série de questions suivant la même structure d'objectifs et de cibles incluse dans la Stratégie régionale pour la conservation des phoques moines en Méditerranée (2014-2019), et qui se terminait par une section consacrée à identifier les actions les plus pertinentes lorsqu'il s'agissait de mettre à jour la Stratégie (voir Annexe 1). Interrogés sur les actions spécifiques entreprises dans des lieux méditerranéens différents de ceux dans lesquels les participants travaillent, une grande partie des répondants ont choisi l'option " je ne sais pas ", indiquant que la plupart des experts connaissent la situation dans leur propre pays ou site d'étude mais pas nécessairement ce qui se passe ailleurs dans la région. Le détail des résultats obtenus à partir des 32 questionnaires complets dûment remplis figure en annexe 2.

1.1. Profil personnel des personnes interrogées

11. Les participants au questionnaire étaient des ressortissants de 15 pays différents. Plus de la moitié d'entre eux venaient de Grèce, d'Italie, de Turquie et d'Algérie. La majorité des répondants étaient des points focaux nationaux du CAR/ASP et des chercheurs travaillant pour des organismes publics de recherche ou des organisations non gouvernementales, ayant au moins 10 ans d'expérience dans leur poste actuel, et se déclarant extrêmement au courant ou très au courant de la Stratégie régionale pour la conservation des phoques moines en Méditerranée (2014-2019), ci-après simplement appelée la Stratégie régionale (RS).

1.2. Objectif 1. Les Etats méditerranéens de l'aire de répartition mettent en œuvre cette Stratégie conformément à la Vision, en développant et en adoptant rapidement des politiques et des cadres administratifs nationaux appropriés, et avec le soutien efficace et coordonné des organisations internationales et de la société civile concernées.

12. La réalisation de cet objectif, tel que défini dans la RS, dépendait fortement de la création d'un Groupe de travail sur le phoque moine (MSTF) et du choix d'un agent de conservation du phoque moine (OCSM). Ni l'un ni l'autre n'ont été établis ou nommés. Une grande majorité des personnes interrogées ont convenu de la nécessité d'un MSTF pour les Etats méditerranéens de l'aire de répartition. Lors de l'examen de la composition du MSTF, les profils identifiés comme prioritaires comprenaient : des chercheurs, des représentants d'organisations régionales (par exemple, CAR/ASP, CGPM, CM), des experts en socio-économie, ainsi que des gestionnaires d'AMP et des représentants des pêcheurs.

13. Il y a eu un accord global sur les activités à mener par le MSTF, y compris : l'élaboration d'un plan d'urgence en cas d'événements catastrophiques ou de situations d'urgence uniques (p. ex. déversement massif de pétrole dans l'habitat essentiel du phoque moine) ; la planification du renforcement des capacités, les activités de sensibilisation, les programmes de sauvetage et de réhabilitation du phoque moine ; la promotion et le soutien aux programmes de recherche et de surveillance, l'organe consultatif pour tout programme relatif à la surveillance des espèces dans des cavernes de reproduction et, une évaluation des programmes de transfert de l'espèce dans sa zone de distribution. Cette dernière activité est la seule à avoir obtenu plusieurs réponses défavorables (n=6), ce qui confirme qu'il s'agit d'une question controversée.

1.3. Objectif 2. Les noyaux de reproduction du phoque moine dans les sites situés dans les pays du "Groupe A" sont efficacement protégés contre les abattages délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et que les phoques peuvent se disperser et recoloniser les zones environnantes.

14. *Cible de l'Objectif 2.1. Maintenir et sécuriser la présence des phoques moines dans les sites importants pour les phoques moines, y compris : a) les îles grecques ioniennes (Lefkada, Kefallinia, Ithaca, Zakynthos et les îles et mers environnantes) ; b) les Sporades Nord ; c) Gyaros ; d) Kimolos et Polyaios ; e) Karpathos-Saria ; f) côtes turques de la mer Egée et méditerranéenne ; g) Chypre ; . Les noyaux reproducteurs dans les endroits énumérés ci-dessus sont efficacement protégés contre les abattages délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et que les jeunes phoques soient capables de se disperser et de recoloniser les zones environnantes.*

15. Les mesures suivantes auraient été mises en œuvre dans la plupart des sites susmentionnés :
- Application de la législation en vigueur interdisant le port d'armes à feu et d'explosifs à bord des navires de pêche.
 - Une protection efficace grâce à des mesures de gestion appropriées
 - Une protection efficace grâce à la participation active des communautés locales
 - Un cadre de gestion est en place et mis en œuvre, définissant les mesures spatiales, temporelles et spécifiques nécessaires dans les habitats critiques de l'espèce, assurant ainsi une protection efficace des sites de transport et de mise bas.

16. Ces huit emplacements importants de phoques moines ont tous obtenu une note positive à la question de la probabilité que la protection de l'espèce soit assurée par l'établissement d'un réseau d'AMP. Toutefois, la proportion plus élevée de réponses négatives obtenues pour certaines zones donne à penser que certains répondants avaient une connaissance limitée de ces zones (Ionienne grecque, Kimolos/Polyaios, côte nord de Chypre) ou que l'on craint que la pertinence et l'efficacité des AMP existantes ne soient pas suffisantes dans ces zones.

17. Bien que la mise en œuvre de la cible de l'Objectif 2.1 devrait être facilitée par des activités appropriées de renforcement des capacités, pour 75% des répondants, ces activités étaient rares, n'avaient jamais eu lieu ou ils n'étaient au courant d'aucun programme de formation. Il semblerait que quelques activités de formation aient eu lieu, principalement en Grèce :

- Le seul endroit où il y a eu plus d'une action de formation était les Cyclades, où 15 séminaires de formation ont été organisés dans le cadre du projet Cyclades LIFE.
- Une formation sur les techniques de suivi des indicateurs communs EcAp relatifs à la composante biodiversité a été organisée par le CAR/ASP du 22 au 28 septembre 2017 sur l'île de Samos, Grèce.

1.4. But 3. La présence du phoque moine dans des sites où il est parfois observé aujourd'hui dans les pays du "Groupe B" est établie en permanence et la reproduction reprend. Les pays du "Groupe B" sont reclassés dans le "Groupe A".

1.4.1. Cible de l'Objectif 3.1. La présence du phoque moine en Italie, et en particulier dans les îles Egadi, autour de la Sardaigne et dans l'archipel toscan, est établie en permanence, et la reproduction du phoque moine reprend.

18. La surveillance de la répartition, de l'abondance et du comportement des phoques moines (y compris la production éventuelle de petits) se poursuit dans les îles Egadi ; les techniques de surveillance sont appliquées aux grottes dans des endroits appropriés de îles Egadi ainsi que dans le

cadre d'un programme auquel participent des pêcheurs locaux. Néanmoins, la surveillance de la présence du phoque moine et les actions de sensibilisation dans les zones contenant historiquement l'habitat du phoque moine en Sardaigne ne sont menées qu'occasionnellement, alors que dans l'archipel toscan elles ne le sont que rarement (voire jamais).

1.4.2. Cible de l'Objectif 3.2. La présence du phoque moine en Croatie, et en particulier dans des localités spécifiques de l'archipel dalmate et du sud de l'Istrie, est établie en permanence, et la reproduction du phoque moine reprend.

19. L'écologie et le comportement des phoques moines (y compris la production éventuelle de petits) font l'objet d'un suivi dans certains endroits de l'archipel dalmate et de la péninsule d'Istrie, et des actions de sensibilisation ne sont menées qu'occasionnellement.

1.4.3. Cible de l'Objectif 3.3. La présence du phoque moine en Libye et dans l'ouest de l'Égypte voisine est confirmée et établie de façon permanente, et la reproduction du phoque moine est signalée.

20. L'écologie et le comportement du phoque moine (y compris la production éventuelle de petits) sont déclarés comme ayant eu lieu occasionnellement en Libye (Cyrénaïque) et sur la côte égyptienne voisine. Une étude complète de la présence des phoques moines et des actions de sensibilisation a été organisée en Cyrénaïque et en Égypte (de la frontière, y compris l'AMP de Sallum, jusqu'à Marsa Matrouh).

1.4.4. Cible de l'Objectif 3.4. La présence du phoque moine dans les îles Baléares, en Espagne, est confirmée et définitivement établie.

21. Un système de signalement visant à détecter la présence occasionnelle de phoques moines et à alerter les autorités est mis en place autour des îles Baléares et des actions de sensibilisation sont menées occasionnellement

1.4.5. Cible de l'Objectif 3.5. La présence du phoque moine en Albanie est confirmée et définitivement établie.

22. Un système de signalement visant à détecter la présence occasionnelle de phoques moines et à alerter les autorités est mis en place le long de la zone côtière albanaise et des actions de sensibilisation sont parfois menées dans les zones concernées.

1.4.6. Cible de l'Objectif 3.6. La présence du phoque moine en Syrie, au Liban et en Israël est confirmée et définitivement établie.

23. Un système de signalement visant à détecter la présence occasionnelle de phoques moines et à alerter les autorités est mis en place le long de la zone côtière et des actions de sensibilisation sont menées occasionnellement au Liban, souvent en Syrie et souvent en Israël.

1.4.7. Cible de l'Objectif 3.7. La présence continue du phoque moine sur les côtes méditerranéennes du Maghreb et dans les îles annexes, en Tunisie, en Algérie, au Maroc et dans les îles Chafarinas (Espagne) est confirmée et définitivement établie.

24. Un système de signalement visant à détecter la présence occasionnelle de phoques moines et à alerter les autorités n'est déclaré opérationnel qu'occasionnellement ou rarement sur l'ensemble des côtes du Maghreb et dans les îles annexées. Plus spécifiquement, on rapporte qu'il fonctionne occasionnellement ou rarement en Tunisie et en Algérie, souvent à occasionnellement au Maroc. Un large éventail de réponses allant de souvent à rarement est rapporté pour les îles Chafarinas, ce qui suggère que les répondants n'ont peut-être pas tous une connaissance claire des collections d'observations dans ces zones. Dans toutes les zones susmentionnées, les initiatives de sensibilisation du public sont déclarées comme étant occasionnelles.

1.4.8. Cible de l'Objectif 3.8. La mise en œuvre des cibles 3.1 à 3.7. est facilitée par des activités appropriées de renforcement des capacités.

25. La plupart des personnes interrogées (72 %) ne savaient pas si des initiatives de renforcement des capacités avaient été prises. Parmi ceux qui ont répondu à cette question, la plupart ont déclaré que les initiatives de renforcement des capacités étaient rares.

1.5. Objectif 4. La présence du phoque moine est de nouveau signalée dans l'habitat historique de l'espèce dans les pays du "Groupe C", et ces pays du "Groupe C" sont reclassés au "Groupe B". Une fois que tous les pays du "Groupe C" seront reclassés, le Groupe C sera supprimé.

1.5.1. Cible de l'Objectif 4.1. La présence de phoques moine est de nouveau signalée en Corse et en France continentale .

26. Un suivi de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menés dans l'habitat historique de l'espèce en Corse et en France continentale occasionnellement .

1.5.2. Cible de l'Objectif 4.2. La présence de phoques moines est signalée au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie.

27. Le suivi de la présence des phoques moines et les actions de sensibilisation sont menés dans l'habitat historique de l'espèce au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie, le plus souvent rarement ou occasionnellement

1.5.3. Cible de l'Objectif 4.3. La présence de phoques moines est signalée à Malte .

28. La surveillance de la présence des phoques moines et les actions de sensibilisation seraient menées, tout au plus, rarement dans l'habitat historique de l'espèce à Malte.

1.5.4. Cible de l'Objectif 4.4. La mise en œuvre des cibles 4.1-4.3. est facilitée par des activités appropriées de renforcement des capacités .

29. Une session de formation a été signalée pour le Monténégro, mais aucune initiative de renforcement des capacités n'a été menée dans le reste des pays du groupe C.

1.6. Vers une stratégie régionale actualisée pour la conservation du phoque moine en Méditerranée

30. Interrogés sur leur perception de la mise en œuvre globale de la RS, la plupart d'entre eux (31 sur 32) étaient au mieux modérément satisfaits. Les réponses se répartissaient pratiquement également entre une satisfaction modérée, une satisfaction légèrement, ou pas du tout satisfaite et le fait de ne pas savoir quoi dire à ce sujet. Il convient de noter que personne n'a été extrêmement satisfait de sa mise en œuvre et qu'un seul s'est dit très satisfait, ce qui peut facilement être interprété comme n'étant pas une rétroaction très positive de la part de ceux qui ont répondu au questionnaire. De plus, il est également pertinent de dire que même pas la moitié des personnes invitées à participer à cette enquête (environ 70 personnes) ne l'ont pas réellement fait.

31. Les actions jugées plus pertinentes par les répondants lors de la mise à jour de la RS, classées par ordre décroissant d'importance, sont comme suit :

- Suivi régulier des zones où la présence du phoque moine est actuellement attestée.
- Suivi régulier des zones déjà connues comme sites de reproduction du phoque moine.
- Engagement des parties prenantes dans le processus de conservation.

- Collecte de fonds pour soutenir les actions ci-dessus et/ou d'autres actions.
- Tester/développer de nouvelles techniques de surveillance des phoques moines (par exemple, les drones).
- Création d'un groupe de travail sur le phoque moine (MSTF).
- Études d'évaluation de l'habitat du phoque moine dans des zones voisines connues pour abriter actuellement des phoques.
- Cours de renforcement des capacités et de sensibilisation.
- Surveillance régulière des zones où la présence du phoque moine a été mise en évidence, mais où aucune n'a été observée/rapportée depuis 2000.
- Études d'évaluation de l'habitat du phoque moine dans des régions où le phoque moine était présent dans le passé, mais où aucun phoque n'a été observé/rapporté depuis 2000.

32. Certains commentaires et suggestions supplémentaires qui ont été fournis à la fin du questionnaire et qui ont été jugés importants par les répondants pour la mise à jour de la RS, sont inclus tels qu'ils ont été fournis à la fin de l'ANNEXE 2.

2. Brève synthèse des informations actualisées sur la présence du phoque moine, la recherche et les initiatives de conservation dans les pays à faible densité

33. Le présent résumé donne un aperçu des connaissances sur la présence du phoque moine dans les pays classés comme pays à "faible densité", à savoir les pays des groupes B et C, sur la base des définitions fournies dans le PAM/PNUE (2013). Les informations sur le statut protégé, les mesures et programmes de conservation ont été collectés en faisant le point sur le contenu des rapports des PFN du Protocole PAS/BIO pour le CAR/ASP sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour le phoque moine de la Méditerranée (PA) tels que communiqués au CAR/ASP au moment de la rédaction du présent rapport. Il convient de mentionner que l'absence de rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PA pour certains pays ne peut être interprétée comme une absence d'information sur le sujet. Au contraire, la limitation dans le temps de cette évaluation ne permet pas de faire le point sur les rapports imminents/futurs des pays pour lesquels les fiches de notification ne sont pas disponibles à l'heure actuelle. Le résumé ci-dessous est également basé sur des informations recueillies par le biais de publications scientifiques, de rapports techniques ou d'autres informations obtenues par l'intermédiaire de contacts nationaux. L'information a pour but d'informer sur le statut national respectif depuis la publication de la RS (PNUE-PAM 2013) et les documents d'appui sur lesquels la stratégie était basée (Notarbartolo di Sciarra 2013, Gazo et Mo 2012) et l'accent est donc mis sur l'information du statut entre 2012-2018.

2.1. Pays du Groupe B

A) Pays où les phoques moines sont observés occasionnellement et où la présence de phoques moines devrait être établie de façon permanente et où la reproduction reprend.

Italie

34. Les rapports sur le PA indiquent que l'espèce est juridiquement protégée et que la pêche à la dynamite est interdite. Les mesures visant à isoler les sites de reproduction ne sont pas applicables parce qu'il n'existe aucune preuve d'activités de reproduction enregistrées au cours de la période 2014-2018, bien que les caractéristiques des individus observées grâce à la surveillance in situ dans des endroits choisis et les détails des données d'observation validées recueillies suggèrent qu'une telle probabilité ne peut être exclue. Les informations d'observation validées sont stockées dans une base de données centrale dans ISPRA depuis 1998 et les observations sont traitées par une procédure de validation des observations (Mo et al. 2007, Mo 2011). Les observations validées enregistrées depuis 2012 concernent des sites du sud de la Sardaigne, du sud de la mer Thyrrhénienne, des îles Egadi, Pantelleria et Lampedusa, du sud des Pouilles. La surveillance in situ dans l'AMP des îles Egadi a confirmé l'utilisation des grottes surtout pendant les mois d'hiver-printemps 2016 et 2017 (ISPRA et AMP Egadi). Plusieurs AMP établies abritent un habitat historique du phoque moine et les sites marins Natura 2000 suivants ont été identifiés comme importants pour l'espèce :

IT5160014	Isola di Montecristo e Formica di Montecristo
IT9150002	Costa Otranto - Santa Maria di Leuca
ITB020014	Golfo di Orosei
IT3340006	Carso Triestino e Goriziano
ITA010024	Fondali dell'Arcipelago delle Isole Egadi
ITA010002	Isola di Marettimo
ITA010020	Isola di Pantelleria - Area Costiera, Falesie e Bagno dell'Acqua

35. La collecte et la validation des données d'observation et la surveillance in situ sont effectuées dans le cadre des activités de recherche de l'ISPRa et sont menées dans une seule zone de protection marine. La sensibilisation, l'information et la formation concernant la conservation du phoque moine sont limitées. Les difficultés signalées qui entravent la conservation concernent le cadre politique et réglementaire, les ressources financières et les activités de gestion administrative. Cela se reflète dans l'absence d'un plan d'action national officiellement approuvé pour la conservation de l'espèce.

Libye

36. Aucun rapport du PFN sur la mise en œuvre du PA n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport. Les activités de surveillance des grottes initiées en 2009 en Cyrénaïque ont été interrompues. La découverte d'un jeune phoque femelle piégé dans des filets de pêche au large de l'île d'Elbe au printemps 2012 n'a pas été suivie d'autres enquêtes sur le terrain. L'analyse génétique a confirmé que le phoque appartenait à un haplotype que l'on trouve le plus souvent chez les phoques de la mer Égée et sur la base duquel les auteurs ont émis l'hypothèse que le phoque aurait pu être un vagabond des colonies grecques voisines (Alfaghi et al. 2013 ; Karamanlidis et al. 2015). Toutefois, compte tenu de la grande distance qui sépare la colonie de reproduction connue la plus proche et la découverte de phoques moines libyens et du fait que les jeunes phoques moines se déplacent en ligne droite sur des distances inférieures à celles des colonies grecques voisines, on ne peut exclure que le phoque soit originaire d'un noyau reproducteur habitant une zone plus proche des côtes libyennes et de l'extrémité sud-est de la Méditerranée.

Egypte (occidentale)

37. Aucun rapport du PFN sur la mise en œuvre du PA n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport. Après l'observation de phoques au printemps 2011 près de Marsa Matrouh, dans l'ouest de l'Égypte (Notarbartolo di Sciara & Fouad 2011), il n'y a eu aucune autre preuve d'observation rapportée ou documentée dans la région.

Croatie

38. La Croatie interdit l'utilisation de dynamite et le port d'armes à bord des navires de pêche. Plusieurs observations de phoques moines ont été signalées au cours de la dernière décennie et des preuves documentées obtenues à partir de matériel photographique pour la période 2010-2013 ont confirmé la présence répétée d'un phoque adulte observé en différents endroits de l'île de Cres et du littoral istrien (Bundone et al., 2013 cités dans Bundone et al. 2019). Cet individu, identifié comme étant une femelle très âgée (Djuro Huber, comm. pers.), est décédé en 2014⁶ et depuis cette date il n'y a eu aucune observation confirmée dans les eaux croates. Bundone et ses collaborateurs (2019) rapportent que certaines observations ont été signalées jusqu'en 2015 (Jasna Antolovic, communication personnelle). Le Ministère de la protection de la nature a formulé des règles de conduite en cas de découverte de phoques moines en mer, à l'intérieur ou à l'extérieur des grottes. Comme il ne s'agit pas d'une espèce résidente, aucune AMP n'a été établie directement pour le phoque moine, mais un recensement des grottes marines adaptées à cette espèce a été effectué et ces sites ont été inclus dans le réseau marin croate Natura 2000 parce que l'habitat remplit les conditions de la directive communautaire Habitats 8330 "grottes marines". Certaines ONG mènent des activités de suivi qui comprennent des entretiens avec les pêcheurs et la surveillance des grottes marines, ainsi que des activités de sensibilisation. Des campagnes spécifiques de sensibilisation et de communication ont été menées jusqu'en 2014 pour sauvegarder les phoques femelles observées dans les grottes et sur les plages

⁶ <https://monachus-guardian.org/wordpress/2014/10/29/note-on-an-old-female-monk-seal-that-died-in-croatia-in-2014/>

ouvertes en Istrie. Il n'y a pas de plan d'action national officiellement approuvé, bien que certaines activités aient été menées à bien.

B) Pays où les phoques moines sont observés occasionnellement et où leur présence devrait être confirmée et établie de façon permanente.

Espagne (îles Baléares)

39. L'espèce a été officiellement déclarée éteinte en Espagne le 1er août 2018, mais elle est légalement protégée et la pêche à la dynamite et le port de fusils à bord sont interdits. L'Espagne a déclaré les sites marins Natura 2000 suivants pour lesquels l'espèce est historiquement présente : ES6300001 Islas Chafarinas, ES0000336 Isla de Alborán, ES6310001 Calamocarro-Benzú. Une liste des grottes de reproduction et autres habitats d'importance pour l'espèce est en cours d'élaboration, mais aucune collecte de données, sensibilisation ou plan d'action national n'est signalé pour l'espèce. Selon des experts, deux phoques ont été signalés sur une plage de l'île du Congrès, les îles Chafarinas (J. Zapata-Salgado, comm. pers., rapporté par Bundone et al. 2019).

Maroc

40. Aucun rapport du PFN sur la mise en œuvre du PA n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport. On ne sait pas si des observations de phoques moines ont eu lieu au Maroc ces dernières années. On ne sait pas non plus si des mesures de surveillance et de conservation ont été prises dans les trois principales zones côtières du Parc national d'Al Hoceima, Cap Trois Fourches, Cap de l'Eau (Gazo et Mo 2012 et les références qui s'y trouvent) qui ont été caractérisées par des observations jusqu'en 2010, des caractéristiques géomorphologiques et la disponibilité de grottes.

Algérie

41. Aucun rapport du PFN sur la mise en œuvre du PA n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport. Des déclarations d'observations présumées ont été enregistrées dans la presse en juin 2017, mais aucune confirmation fondée sur des activités de suivi ne semble être disponible⁷.

Tunisie

42. Aucun rapport du PFN sur la mise en œuvre du PA n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport. Il ne semble pas y avoir de mise à jour sur les récentes observations de phoques moines en Tunisie, mais si l'on considère que l'utilisation des grottes par les phoques moines a été enregistrée dans des localités italiennes proches et que certains secteurs du nord de la Tunisie et ses AMP insulaires (La Galite, Zembra et Zembretta) ont un habitat potentiel de phoques moines en raison des caractéristiques géomorphologiques côtières et la nature intacte, il est probable que les phoques moine vivent encore dans cette zone géographique.

Liban

43. Aucun rapport du PFN sur la mise en œuvre du PA n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport. Cependant, les rapports techniques produits par la Société pour la protection de la nature du Liban (SPNL) indiquent que 17 événements d'observation se sont produits depuis 1997, dont 14 depuis 2010, ce qui indique que la présence des phoques au Liban a augmenté ces dernières années. La découverte d'une femelle enceinte piégée dans des filets de pêche en 2015 et la preuve documentée de l'utilisation par un individu adulte, probablement une femelle, d'une grotte en 2017 indiquent que la conservation du phoque moine au Liban est cruciale afin de sauvegarder ce qui semble être un phénomène d'expansion du phoque moine dans cette région (Khatib, 2016). La SPNL a lancé un programme de sensibilisation à l'intention des pêcheurs et des communautés locales dans le but de recueillir davantage d'informations et de préconiser un comportement respectueux en cas d'observation.

Israël

⁷ <http://www.flashinfo.org/5931c3fedc68f/reapparition-du-phoque-moine-en-algerie.html?fbclid=IwAR1AQOh1t6gZsSTChtm-fsuDElCqYrAn9JVK1gZwY3qrdjEMSn1WAK19f5w>

44. Aucun rapport du PFN sur la mise en œuvre du PA n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport. Bundone et ses collaborateurs (2019) rapportent deux événements d'observation survenus en avril et juin 2014 dans la région de Tel Aviv et Rosh-Hanikra.

Syrie

45. Aucun rapport du PFN sur la mise en œuvre du PA n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport. Jony et Ibrahim (2006) décrivent les observations faites par Jony et Ibrahim (2006) concernant une observation documentée en 2005 au nord de Lattakia en avril 2005, ainsi que plusieurs rapports de pêcheurs locaux. Une femelle phoque gestante a été retrouvée morte le 22 juillet 2013 à la suite d'une fusillade involontaire par le personnel de la Garde côtière. Bien qu'il n'y ait pas eu d'autres preuves documentées, les pêcheurs n'ont pas rapporté d'observations de phoques ces dernières années dans le nord du pays (Amir Ibrahim, comm. pers., mars 2019). Il n'est pas clair si la présence actuelle de l'espèce dans la zone, telle que déduite des informations ci-dessus, suggère une recolonisation de l'ancienne aire de répartition de l'espèce des colonies reproductrices voisines à Chypre (Gucu et Sakinen 2009) et des côtes les plus au sud de la Turquie, ou si les individus observés appartiennent à de petits noyaux qui ont toujours vécu dans la zone et qui n'avaient jamais été déclarés. Cependant, les preuves d'activités reproductives possibles dans la région soulignent la nécessité de mesures de conservation urgentes.

Albanie

46. L'Albanie signale que la pêche à la dynamite et le port d'armes à feu sont interdits. Des preuves documentées d'un individu de la taille d'un jeune adulte ont été rapportées en août 2012 près du cap Gjuhezes, situé à l'extrémité de la péninsule de Karaburun (base de données des observations de l'ISPR). Au cours de l'été 2014, des pêcheurs ont observé des phoques dans la zone située au nord-ouest de la péninsule de Karaburuni (S. Begiraj, comm. pers., rapporté par Bundone et al. 2019). Des observations récentes, dont certaines appuyées par des documents photographiques, ont eu lieu en novembre 2016 et mai 2017 et confirment la présence d'au moins un individu dans la zone côtière de la péninsule Karaburuni et au sud de Dhermi (Bakiu et Cakali, 2018). Un inventaire des grottes de reproduction et une collecte de données sur l'espèce sont en cours d'élaboration. Le suivi de l'habitat a été réalisé dans le cadre d'une étude menée par l'association PPNEA et des actions de sensibilisation dans le cadre d'un projet de réseau MedPAN mené par la Fondation Royall. Un projet spécifique a été mis en œuvre grâce à l'appui du PNUD dans le PNM du Karaburun-Sazan. La surveillance des grottes potentielles de phoques moines par caméra a commencé en 2016 et on espère que les recherches en cours permettront de mieux connaître le nombre de phoques et l'utilisation temporelle de l'habitat côtier du sud de l'Albanie. Les zones de protection marines identifiées pour l'espèce n'ont pas encore été établies et un cadre stratégique constitue le défi le plus nécessaire pour obtenir de meilleurs résultats en matière de conservation. Aucun plan d'action national n'a été officiellement adopté.

2.2. Pays du groupe C - où la présence doit être signalée

France (Corse)

47. Aucun rapport du PFN sur la mise en œuvre du PA n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Malte

48. Aucun rapport du PFN sur la mise en œuvre du PA n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Monténégro

49. Aucun rapport du PFN sur la mise en œuvre du PA n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport. Des observations d'un seul animal ont été signalées en 2004, 2005, 2008 et 2010 dans la péninsule de Lustica, la baie de Kotor et Budva (Panou et al. 2017, cité par Bundone et al. 2019).

Bosnie Herzégovine

50. La Bosnie-Herzégovine signale que la protection de l'espèce par le statut de protection juridique est en cours d'élaboration. La pêche à la dynamite et le port d'armes à feu sont interdits par la loi. Des aires spécialement protégées pour l'espèce, la collecte de données, les recensements de grottes et les activités de sensibilisation n'ont pas été établis et il n'y a pas de plan d'action officiellement approuvé pour les espèces.

Slovénie

51. Aucun rapport du PFN sur la mise en œuvre du PA n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Références

- Alfaghi IE, Abed AS, Dendrinis P, Psaradellis M, Karamanlidis AA (2013) First confirmed sighting of the Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) in Libya since 1972. *Aquatic Mammals* 39: 81–84.
- Bakiu, R., & Cakalli, M. (2018). New Mediterranean biodiversity records (December 2017). 5.2 Recent sightings of the Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) in the Albanian Ionian Sea. *Mediterranean Marine Science*, 18, 542–544.
- Bundone L., Panou A., Molinaroli E. (2019) On sightings of (vagrant?) monk seals, *Monachus monachus*, in the Mediterranean Basin and their importance for the conservation of the species. *Aquatic Conservation, marine and freshwater ecosystems*. Online version 20 February 2019 <https://doi.org/10.1002/aqc.3005>
- Bundone, L., Antolović, J., Coppola, E., Žalac, S., Hervat, M., Antolović, N., & Molinaroli, E. (2013). Habitat use, movements and sightings of monk seals in Croatia between 2010 and 2012–2013. *Rapport de la Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Mer. Méditerranée*, 40, 608.
- Gazo, M. and Mo, G. (2012). Action Plan for the conservation/management of the Monk seal in low density areas of the Mediterranean. Contract SPA/RAC, MoU n° 34/SPA/RAC_2011. 29 pages
- Gucu A., Ok M., Sakinen S. (2009). A survey of the Critically endangered Mediterranean monk seal, *Monachus monachus* (Hermann, 1779) along the coast of Northern Cyprus. *Israel Journal of Ecology & Evolution*, Vol. 55, 77–82.
- Jony M., Ibrahim A. 2006. The first confirmed record for Mediterranean monk seals in Syria. Abstract, p. 54 in: UNEP/MAP, SPA/RAC. 2006. Report of the International Conference on Monk Seal Conservation. Antalya, Turkey, 17-19 September 2006. 69 p.
- Karamanlidis, A. A., Dendrinis, P., Fenández de Larrinoa, P., Gücü, A. C., Johnson, W. M., Kiraç, C. O., & Pires, R. (2015). The Mediterranean monk seal *Monachus monachus*: Status, biology, threats, and conservation priorities. *Mammal Review*, 46, 92–105.
- Khatib B. (2016). Evaluating the status of Monk seal population in Lebanon Date of Report: 25 January 2016. CEPF FINAL PROJECT COMPLETION REPORT <https://www.cepfn.net/sites/default/files/sg71038-final-report.pdf>
- Mo G (2011) Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) sightings in Italy (1998–2010) and implications for conservation. *Aquatic Mammals* 37: 236–240.
- Mo G., Agnesi S., Di Nora T., Tunesi L. (2007). Mediterranean monk seal sightings in Italy through interviews: validating the information (1998-2006). *Comm. Int. Mer Médit.*, 38: 542.
- Panou, A., Varda, D., & Bundone, L. (2017). The Mediterranean monk seal, *Monachus monachus*, in Montenegro. In V. Pešić (Ed.), *The Proceedings of the 7th International Symposium of Ecologists—ISEM7*, Sutomore, Montenegro, 4-7 October 2017 (pp. 94–101). Podgorica, Montenegro: Institute for Biodiversity and Ecology
- UNEP-MAP-SPA/RAC 2013. Draft regional strategy for the conservation of the monk seals in the Mediterranean, 2014-2020. By G. Notarbartolo di Sciara. Contract SPA/RAC N° 33. 37 p.

ANNEXE - II
Questionnaire sur la mise en œuvre de la
Stratégie régionale pour la conservation des phoques moines en Méditerranée (2014-2019))

INFOS PERSONNELLES

**Optionnel*

1. Prénom*:

2. Nom*:

3. Nationalité:

4. Pays dans le(s)quel vous travaillez principalement :

5. Poste:

Choisissez la catégorie qui s'applique le mieux à votre poste/affiliation .

<i>Point focal national CAR/ASP</i>	<i>Expert indépendant / Freelancer</i>	<i>Professeur / Chercheur à l'Université (universitaire)/Institut de recherche</i>	<i>Fonctionnaire (bureau de l'administration centrale, régionale ou locale)</i>	<i>Personnel des organisations internationales intergouvernementales</i>
<i>AMP/Gestionnaire de parc</i>	<i>Personnel de l'AMP et du parc (autre que le gestionnaire)</i>	<i>Chercheur, agent de conservation ou tout autre membre du personnel d'une organisation non gouvernementale</i>	<i>Étudiant / doctorant</i>	<i>Autre (Veuillez préciser)</i>

6. Années d'expérience à ce poste

7. De quelle manière êtes-vous impliqué/lié à la conservation du phoque moine de la Méditerranée ?

8. Avant d'être invité à participer à cette enquête, connaissiez-vous la Stratégie régionale pour la conservation des phoques moines en Méditerranée (2014-2019)?

<i>Parfaitement</i>	<i>Beaucoup</i>	<i>Modérément</i>	<i>Légèrement</i>	<i>Pas du tout</i>
---------------------	-----------------	-------------------	-------------------	--------------------

Gardant à l'esprit le **but 1** de la stratégie.

Les Etats méditerranéens de l'aire de répartition mettent en œuvre cette Stratégie conformément à la Vision, en développant et en adoptant rapidement des politiques et des cadres administratifs nationaux appropriés, et avec le soutien efficace et coordonné des organisations internationales et de la société civile concernées..

9. La création d'une Task Force sur les phoques moines (MSTF) par les Etats méditerranéens de l'aire de répartition est nécessaire.

<i>Fortement d'accord</i>	<i>D'accord</i>	<i>Ni d'accord ni en désaccord</i>	<i>Pas d'accord</i>	<i>Fortement en désaccord</i>
---------------------------	-----------------	------------------------------------	---------------------	-------------------------------

10. SI VOUS ÊTES D'ACCORD AVEC LA NÉCESSITÉ D'UNE MSTF , qui devrait en faire partie

<i>Experts du phoque moine</i>	<i>Fortement D'accord</i>	<i>D'accord</i>	<i>Ni d'accord ni en désaccord</i>	<i>Pas d'accord</i>	<i>Fortement en désaccord</i>
<i>Représentants d'organisations régionales (CAR/ASP, CGPM, CMS...)</i>	<i>Fortement D'accord</i>	<i>D'accord</i>	<i>Ni d'accord ni en désaccord</i>	<i>Pas d'accord</i>	<i>Fortement en désaccord</i>
<i>Experts socio-économiques</i>	<i>Fortement D'accord</i>	<i>D'accord</i>	<i>Ni d'accord ni en désaccord</i>	<i>Pas d'accord</i>	<i>Fortement en désaccord</i>
<i>Autres</i>	<i>Veuillez fournir des détails</i>				

EN CAS DE DESACCORD, nous vous encourageons à utiliser la section 32, à la fin de ce questionnaire, pour nous dire pourquoi et nous fournir des détails.

11 SI VOUS ÊTES D'ACCORD AVEC LE BESOIN D'UN MSTF, quelles activités un MSTF devrait-il entreprendre ?

Élaboration d'un plan d'urgence en cas d'événements ou de situations d'urgence catastrophiques (p. ex. déversement massif de pétrole dans l'habitat essentiel du phoque moine, épizootie).	Fortement d'accord	D'accord	Ni d'accord ni en désaccord	Pas d'accord	Fortement en désaccord
Planifier des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation	Fortement d'accord	D'accord	Ni d'accord ni en désaccord	Pas d'accord	Fortement en désaccord
Planifier des programmes de sauvetage et de réhabilitation des phoques moines (priorité donnée à la Grèce, à la Turquie, à Chypre; pays du "Groupe A")	Fortement d'accord	D'accord	Ni d'accord ni en désaccord	Pas d'accord	Fortement en désaccord
Promouvoir et faciliter le soutien aux programmes de recherche et de surveillance	Fortement d'accord	D'accord	Ni d'accord ni en désaccord	Pas d'accord	Fortement en désaccord
Évaluation des programmes de translocation de l'espèce dans son aire de répartition	Fortement d'accord	D'accord	Ni d'accord ni en désaccord	Pas d'accord	Fortement en désaccord
Organisme de consultation pour tout programme lié à la surveillance de l'espèce dans les grottes de reproduction	Fortement d'accord	D'accord	Ni d'accord ni en désaccord	Pas d'accord	Fortement en désaccord
Autres	Veuillez fournir des détails				

Gardant à l'esprit l'objectif 2 de la stratégie.

Les noyaux de reproduction du phoque moine dans les sites situés dans les pays du "Groupe A" sont efficacement protégés contre les abattages délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et que les phoques peuvent se disperser et recoloniser les zones environnantes.

Cible de l'Objectif 2.1. Maintenir et sécuriser la présence des phoques moines dans les sites importants pour les phoques moines, y compris : a) les îles grecques ioniennes (Lefkada, Kefallinia, Ithaca, Zakynthos et les îles et mers environnantes) ; b) les Sporades Nord ; c) Gyros ; d) Kimolos et Polyagos ; e) Karpathos-Saria ; f) côtes turques de la mer Egée et méditerranée ; g) Chypre. Les noyaux reproducteurs dans les sites énumérés ci-dessus sont efficacement protégés contre les abattages délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et que les jeunes phoques peuvent se disperser et recoloniser les zones environnantes.

12. Indiquez par un X les mesures qui, à votre connaissance, ont été mises en œuvre dans les endroits énumérés sous la cible 2.1.

LIEUX	Application de la législation en vigueur interdisant le port d'armes à feu et d'explosifs à bord des navires de pêche.	Une protection efficace grâce à des mesures de gestion appropriées	Une protection efficace grâce à la participation active des communautés locales	Un cadre de gestion est en place et mis en œuvre, définissant les mesures spatiales, temporelles et spécifiques nécessaires dans les habitats critiques de l'espèce, assurant ainsi une protection efficace des sites d'échouerie et de mise bas.	Pas d'action	Pas familier avec cet endroit
Iles Ioniennes						
Sporades du Nord						

Gyaros
Kimolos et Polyaiagos
Karpathos-Saria
Côtes turques de la
mer Égée et de la
Méditerranée
Chypre

13. Faites-nous part de l'état actuel de la protection des lieux énumérés à l'objectif 2.1 de la Stratégie en répondant aux questions suivantes :

13.1	AMP du phoque moine (ou réseau d'AMP) établi dans les îles Ioniennes grecques	OUI	NO N	JE NE SAIS PAS
13.2	L'île de Gyaros Natura 2000 a été créée en tant qu'AMP du phoque moine.	OUI	NO N	JE NE SAIS PAS
13.3	Établissement d'une AMP de phoques moines à Kimolos - Polyaiagos	OUI	NO N	JE NE SAIS PAS
13.4	Établissement d'une AMP pour le phoque moine à Karpathos - Saria	OUI	NO N	JE NE SAIS PAS
13.5	Les AMP de phoques moines désignées le long des côtes de la mer Égée et de la Méditerranée en Turquie, telles que déterminées et cartographiées par le Comité national turc du phoque moine.	OUI	NO N	JE NE SAIS PAS
13.6	AMP du Phoque moine désignée à Chypre où l'habitat essentiel du phoque moine a été identifié	OUI	NO N	JE NE SAIS PAS
13.7	Des AMP de phoques moines ont été établies sur la côte nord de Chypre, à l'est de Davlos et de la péninsule de Karpasia, et à l'ouest de Limnidis.	OUI	NO N	Je ne sais pas

Cible de l'objectif 2.2. La mise en œuvre de la cible 2.1. devrait être facilitée par des activités appropriées de RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.

14. Des séances de formation ont-elles été organisées dans les domaines pertinents aux endroits énumérés dans la cible 2.1 ?

Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais
---------------	---------	-------------------	----------	--------

S'IL VOUS PLAÎT, SI VOUS ETES AU COURANT D'UNE QUELCONQUE FORMATION EFFECTUEE DEPUIS 2014, fournissez les détails en répondant aux questions ci-dessous :

14.1	Lieu (Pays de la formation)	ex. L'île de Gyaros (Grèce)		
14.2	Formation concentrée sur la recherche sur le phoque moine et les techniques de surveillance	OUI	NO N	JE NE SAIS PAS
14.3	La formation s'est concentrée, du moins au début, sur l'atténuation des principales menaces qui pèsent sur les phoques moines (abattage délibéré, dégradation de l'habitat et enchevêtrement accidentel) et sur les intervenants ciblés (p. ex. pêcheurs, exploitants touristiques, agents de contrôle).	OUI	NO N	JE NE SAIS PAS
14.4	La formation a été élaborée en collaboration avec les groupes locaux et suivie d'un "service de conseil" constant ou d'un processus d'accompagnement afin de s'assurer que l'effort soit exploité au maximum.	OUI	NO N	JE NE SAIS PAS
14.5	Titre de la formation			
14.6	Durée de la formation (jours)			

14.7	Nom de l'organisme qui a assuré la formation
14.8	Catégorie d'organisations/groupes qui ont reçu une formation (c.-à-d. personnel permanent d'AMP, bénévoles, pêcheurs, autres (veuillez préciser :))

Si vous connaissez plus d'un cours de formation (au même endroit ou à des endroits différents), VEUILLEZ fournir des détails sur la formation ou les cours aux points 14.1-14.8 :

Gardant à l'esprit le **but 3** de la stratégie .

La présence du phoque moine dans des sites où il est parfois observé aujourd'hui dans les pays du "Groupe B" est établie en permanence et la reproduction reprend. Les pays du "Groupe B" sont reclassés dans le "Groupe A".

Cible de l'objectif 3.1. La présence du phoque moine en Italie, et en particulier dans les îles Egadi, autour de la Sardaigne et dans l'archipel toscan, est établie en permanence, et la reproduction du phoque moine reprend. .

15. La surveillance de la répartition, de l'abondance et du comportement des phoques moines (y compris la production éventuelle de petits) se poursuit dans les îles Egadi. .

Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais
---------------	---------	-------------------	----------	--------

S'IL VOUS PLAÎT, SI vous êtes au courant de la situation dans les îles Egadi depuis 2014, fournissez des détails en répondant aux déclarations suivantes :

15.1 Les technologies de surveillance non invasives et scientifiquement fiables, appliquées aux grottes dans des endroits appropriés de l'AMP des îles Egadi, sont poursuivies et renforcées.

OUI NO JE NE SAIS PAS

15.2 Un programme associant les pêcheurs locaux au programme de surveillance autour de l'AMP des îles Egadi est poursuivi et renforcé.

OUI NO JE NE SAIS PAS

16. Un suivi régulier de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menés dans les zones où se trouve historiquement l'habitat du phoque moine en Sardaigne.

Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais
---------------	---------	-------------------	----------	--------

17. Une surveillance régulière de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menées dans les zones qui ont toujours abrité l'habitat du phoque moine dans l'archipel toscan.

Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais
---------------	---------	-------------------	----------	--------

Cible de l'objectif 3.2. La présence du phoque moine en Croatie, et en particulier dans des localités spécifiques de l'archipel dalmate et du sud de l'Istrie, est établie en permanence, et la reproduction du phoque moine reprend..

18. L'écologie et le comportement du phoque moine (y compris la production éventuelle de petits) font l'objet d'un suivi dans certains endroits de l'archipel dalmate et de la péninsule d'Istrie, et des actions de sensibilisation sont menées dans cette zone.

Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais
---------------	---------	-------------------	----------	--------

S'IL VOUS PLAÎT, SI vous connaissez la situation dans ces zones depuis 2014, fournissez des détails en répondant aux énoncés ci-dessous :

18.1	<i>Des technologies de surveillance non invasives et scientifiquement fiables sont appliquées dans les grottes d'Istrie et dans certaines îles dalmates.</i>	OUI	NO	JE NE SAIS PAS
18.2	<i>Des actions de sensibilisation sont menées en Croatie à l'intention des résidents locaux, des pêcheurs, des visiteurs et d'autres parties prenantes.</i>	OUI	NO	JE NE SAIS PAS

Cible de l'objectif 3.3. La présence du phoque moine en Libye et dans l'ouest de l'Égypte voisine est confirmée et établie de façon permanente, et la reproduction du phoque moine est signalée.

19. L'écologie et le comportement du phoque moine (y compris la production éventuelle de petits) sont surveillés en Libye (Cyrénaïque) et sur la côte égyptienne voisine (de la frontière, y compris l'AMP de Sallum, jusqu'à Marsa Matrouh, en Égypte).

Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais
---------------	---------	-------------------	----------	--------

S'IL VOUS PLAÎT, SI vous connaissez la situation dans ces zones depuis 2014, fournissez des détails en répondant aux énoncés ci-dessous :

19.1	<i>Une enquête complète sur la présence des phoques moines et des actions de sensibilisation ont été organisées en Cyrénaïque.</i>	OUI	NO	JE NE SAIS PAS
19.2	<i>Une enquête complète sur la présence des phoques moines et des actions de sensibilisation ont été organisées en Égypte (de la frontière, y compris l'AMP de Sallum, jusqu'à Marsa Matrouh).</i>	OUI	NO	JE NE SAIS PAS

Cible de l'objectif 3.4. La présence du phoque moine dans les îles Baléares, en Espagne, est confirmée et définitivement établie.

19. Un système de signalement pour détecter la présence occasionnelle de phoques moines et alerter les autorités est mis en place ; des actions de sensibilisation sont menées autour des îles Baléares, en Espagne.

Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais
---------------	---------	-------------------	----------	--------

Cible de l'objectif 3.5. La présence du phoque moine en Albanie est confirmée et définitivement établie.

20. Un système de signalement pour détecter la présence occasionnelle de phoques moines et alerter les autorités est mis en place le long de la zone côtière albanaise ; des actions de sensibilisation sont menées dans les zones concernées.

Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais
---------------	---------	-------------------	----------	--------

Cible de l'objectif 3.6. La présence du phoque moine en Syrie, au Liban et en Israël est confirmée et définitivement établie.

21. Un système de signalement visant à détecter la présence occasionnelle de phoques moines et à alerter les autorités est mis en place le long des zones côtières syrienne, libanaise et israélienne ; des actions de sensibilisation sont menées dans les zones concernées.

Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais
---------------	---------	-------------------	----------	--------

Cible de l'objectif 3.7. La présence continue du phoque moine sur les côtes méditerranéennes du Maghreb et dans les îles annexes, en Tunisie, en Algérie, au Maroc et dans les îles Chafarinas (Espagne) est confirmée et définitivement établie.

22. (Dans le tableau ci-dessous, marquez d'un X la réponse que vous jugez la plus adéquate) Un système de signalement permettant de détecter la présence occasionnelle de phoques moines et d'alerter les autorités est-il mis en place dans les endroits suivants ?

<i>Le long des côtes méditerranéennes du Maghreb et des îles annexes</i>	<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>Tunisie</i>	<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>Algérie</i>	<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>Maroc</i>	<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>Îles chafarinas(Espagne)</i>	<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>

23. (A partir du tableau ci-dessous, marquez d'un X la réponse que vous considérez comme la plus adéquate) Des actions de sensibilisation sont-elles menées dans ces domaines ?

<i>Le long des côtes méditerranéennes du Maghreb et des îles annexes.</i>	<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>Tunisie</i>	<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>Algérie</i>	<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>Maroc</i>	<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>
<i>Îles chafarinas(Espagne)</i>	<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>	<i>Je ne sais pas</i>

Cible de l'objectif 3.8. La mise en œuvre des cibles 3.1 à 3.7. est facilitée par des activités appropriées de renforcement des capacités.

24. Renforcement des capacités. Des sessions de formation ont été organisées dans les zones correspondant aux sites répertoriés dans la Cible de l'objectif 3.1-3.7

<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>
----------------------	----------------	--------------------------	-----------------	---------------

S'IL VOUS PLAÎT, SI vous êtes au courant d'une formation dispensée depuis 2014, fournissez des détails en répondant aux questions ci-dessous :

24.1	<i>Lieu (Pays de la formation)</i>	<i>ex. L'île de Gyaros (Grèce)</i>		
24.2	<i>Formation concentrée sur la recherche sur le phoque moine et les techniques de surveillance</i>	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	<i>JE NE SAIS PAS</i>
24.3	<i>La formation s'est concentrée, du moins au début, sur l'atténuation des principales menaces qui pèsent sur les phoques moines (abattage délibéré, dégradation de l'habitat et enchevêtrement accidentel) et sur les intervenants ciblés (p. ex. pêcheurs, exploitants touristiques, agents d'exécution, juges)</i>	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	<i>JE NE SAIS PAS</i>
24.4	<i>La formation a été développée en collaboration avec les groupes locaux et suivie d'un " service de conseil " constant ou d'un processus d'accompagnement pour s'assurer que l'effort soit pleinement mis à profit.</i>	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	<i>JE NE SAIS PAS</i>
24.5	<i>Titre de la formation</i>			
24.6	<i>Durée de la formation (jours)</i>			
24.7	<i>Nom de l'organisme qui a dispensé la formation</i>			

24.8 *Catégorie d'organisations/groupes qui ont reçu une formation (c.-à-d. personnel permanent de l'AMP, bénévoles, pêcheurs, autres (veuillez préciser :))*

Si vous connaissez plus d'un cours de formation (au même endroit ou à des endroits différents), VEUILLEZ fournir des détails sur la formation ou les cours aux points 24.1-24.8

:

Gardant à l'esprit l'objectif 4 de la stratégie.

La présence du phoque moine est de nouveau signalée dans l'habitat historique de l'espèce dans les pays du "Groupe C", et ces pays du "Groupe C" sont reclassés au "Groupe B". Une fois que tous les pays du "Groupe C" seront mis à niveau, le Groupe C sera supprimé.

Cible de l'objectif 4.1. La présence de phoques moine est de nouveau signalée en Corse et en France continentale.

25. *Un suivi de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menés dans l'habitat historique de l'espèce en Corse et en France continentale.*

<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>
----------------------	----------------	--------------------------	-----------------	---------------

Cible de l'objectif 4.2. La présence de phoques moines est signalée au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie.

26. *Le suivi de la présence de phoques moines et des actions de sensibilisation sont menés dans l'habitat historique de l'espèce au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie.*

<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>
----------------------	----------------	--------------------------	-----------------	---------------

Cible de l'objectif 4.3. La présence de phoques moine est signalée à Malte.

27. *Un suivi de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menés dans l'habitat historique de l'espèce à Malte.*

<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>
----------------------	----------------	--------------------------	-----------------	---------------

Cible de l'objectif 4.4. La mise en œuvre des cibles 4.1-4.3. est facilitée par des activités appropriées de renforcement des capacités.

28. *Renforcement des capacités. Des sessions de formation ont été organisées dans les zones correspondant aux sites répertoriés dans la Cible de l'objectif 4.1-4.3.*

<i>Régulièrement</i>	<i>Souvent</i>	<i>Occasionnellement</i>	<i>Rarement</i>	<i>Jamais</i>
----------------------	----------------	--------------------------	-----------------	---------------

S'IL VOUS PLAÎT, SI vous êtes au courant d'une formation dispensée depuis 2014, fournissez des détails en répondant aux questions ci-dessous :

28.1	<i>Lieu (Pays de la formation)</i>	<i>par exemple, l'île de Gyros (Grèce)</i>		
28.2	<i>Formation axée sur la recherche sur le phoque moine et les techniques de surveillance</i>	<i>OUI</i>	<i>NO N</i>	<i>JE NE SAIS PAS</i>
28.3	<i>La formation s'est concentrée, du moins au début, sur l'atténuation des principales menaces qui pèsent sur les phoques moines (abattage délibéré, dégradation de</i>	<i>OUI</i>	<i>NO N</i>	<i>JE NE SAIS PAS</i>

	<i>l'habitat et enchevêtrement accidentel) et sur les intervenants ciblés (p. ex. pêcheurs, exploitants touristiques, agents d'exécution, juges)</i>			
28.4	<i>La formation a été développée en collaboration avec les groupes locaux et suivie d'un " service de conseil " constant ou d'un processus d'accompagnement pour s'assurer que l'effort soit exploité de manière optimale.</i>	OUI	NO N	JE NE SAIS PAS
28.5	<i>Titre de la formation</i>			
28.6	<i>Durée de la formation (jours)</i>			
28.7	<i>Nom de l'organisation responsable du cours</i>			
28.8	<i>Catégorie d'organisations/groupes qui ont reçu une formation (c.-à-d. personnel permanent de l'AMP, bénévoles, pêcheurs, autres (veuillez préciser :)</i>			

Si vous connaissez plus d'un cours de formation (au même endroit ou à des endroits différents), VEUILLEZ fournir des détails sur la formation ou les cours aux points 28.1-28.8 :

Vers une stratégie régionale mise à jour pour la conservation du phoque moine en Méditerranée

29. Vu toutes les questions que vous avez eues jusqu'à présent. Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure vous êtes satisfait de la mise en œuvre globale de la stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée (2014-2019) à ce jour ?

Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Pas du tout
-------------	------	------------	------------	-------------

30. Dans quelle mesure considérez-vous pertinentes les actions suivantes lors de la mise à jour de la stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée pour sa mise en œuvre et son succès futurs ?

30.1	<i>Création d'un groupe de travail sur le phoque moine (MSTF)</i>	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Pas du tout	je ne sais pas
30.2	<i>Suivi régulier des zones déjà connues comme sites de reproduction du phoque moine</i>	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Pas du tout	je ne sais pas
30.3	<i>Suivi régulier des zones où la présence du phoque moine est actuellement attestée</i>	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Pas du tout	je ne sais pas
30.4	<i>Surveillance régulière des zones où la présence du phoque moine a été mise en évidence, mais où aucun n'a été observé/signalé depuis 2000.</i>	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Pas du tout	je ne sais pas
30.5	<i>Études d'évaluation de l'habitat du phoque moine dans les régions voisines où se trouvent actuellement des phoques.</i>	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Pas du tout	je ne sais pas
30.6	<i>Études d'évaluation de l'habitat du phoque moine dans des régions où les phoques moine étaient présents dans le passé, mais où aucun phoque n'a été observé/signalé depuis 2000.</i>	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Pas du tout	je ne sais pas
30.7	<i>Cours de renforcement des capacités et de sensibilisation</i>	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Pas du tout	je ne sais pas
30.8	<i>Tester/développer de nouvelles techniques de surveillance des phoques moines (p. ex. drones).</i>	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Pas du tout	je ne sais pas

30.9	<i>Engagement des parties prenantes dans le processus de conservation</i>	<i>Extrêmement</i>	<i>Très</i>	<i>Modérément</i>	<i>Légèrement</i>	<i>Pas du tout</i>	<i>je ne sais pas</i>
30.10	<i>Collecte de fonds pour soutenir les actions ci-dessus et/ou d'autres actions</i>	<i>Extrêmement</i>	<i>Très</i>	<i>Modérément</i>	<i>Légèrement</i>	<i>Pas du tout</i>	<i>je ne sais pas</i>

SI VOUS AVEZ RÉPONDU "PAS DU TOUT" OU "LÉGÈREMENT" À L'UNE DES ACTIONS ÉNUMÉRÉES CI-DESSUS ; VEUILLEZ NOUS LE DIRE.

Que modifieriez-vous spécifiquement dans les composantes structurelles respectives (objectifs et cibles des objectifs) énumérées sous ce thème dans la stratégie actuelle ?

31. VEUILLEZ nous faire part de tout commentaire / suggestion que vous pourriez juger important pour la mise à jour de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée (maximum 100 mots).

ANNEXE -III-

Détail des réponses obtenues à partir des 32 questionnaires dûment remplis en ligne sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée.

1.1. Profil personnel des personnes interrogées

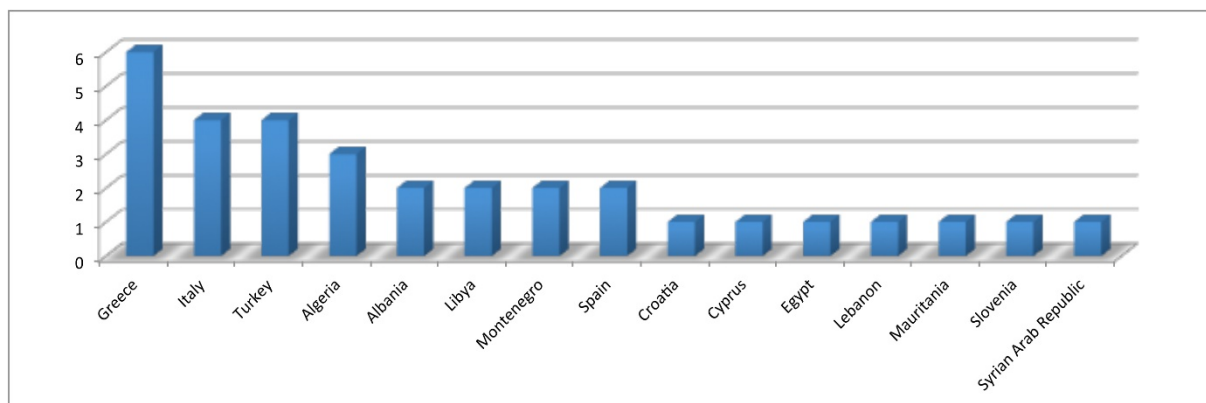


Figure 1. Pays où travaillent les personnes interrogées

Poste (catégorie qui s'applique le mieux au poste ou à l'affiliation)	
Point focal national CAR/ASP	9
Chercheur, agent de conservation ou tout autre membre du personnel d'une organisation non gouvernementale	7
Professeur ou chercheur à l'université (universitaire)/institut de recherche	6
Fonctionnaire (bureau de l'administration centrale, régionale ou locale)	5
Expert indépendant / Freelancer	1
AMP/Gestionnaire de parc	1
Personnel de l'AMP et du parc (autre que le gestionnaire)	1
Chercheur, agent de conservation ou tout autre membre du personnel d'une organisation non gouvernementale	1
Personnel des organisations internationales intergouvernementales	1
Total des réponses	32

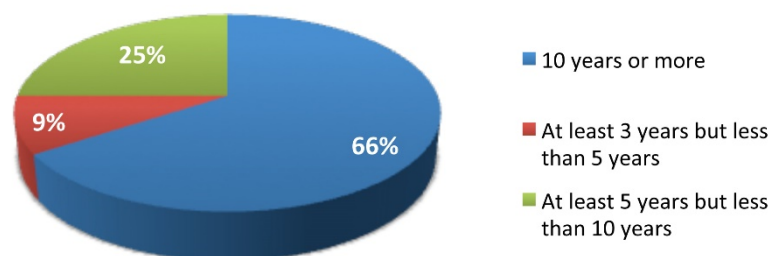


Figure 2. Années d'expérience dans ce poste

Familiarity with the Regional Strategy for the Conservation of Monk Seals in the Mediterranean (2014-2019)										
	Civil servant (Central, regional or local administration bureau)	Independent expert / Freelancer	MPA/Park manager	MPA/Park staff (other than manager)	National Focal Point SPA/RAC	Researcher at University (Academic)/ Research Institute	Conservation officer or any other staff of no- governmental organization	Conservation officer or any other staff of Non- governmental organization	Staff of International intergovernmental organization	TOTAL
Extremely	1	1			1	2		4		9
Very	1				3	2		2		8
Moderately	2				3	1		1	1	8
Slightly	1				2	1	1			5
Not at all			1	1						2
TOTAL	5	1	1	1	9	6	1	7	1	32

Tableau 1. Connaissance de la RS et du poste

Country of work	Position	Relation with Mediterranean monk seal conservation
Croatia	Civil servant (Central, regional or local administration bureau)	Monitoring the presence of the species, implementation of the National Stranding Network for strictly protected marine species, including marine mammals; creation of conservation measures; preparation of rules of conduct in case of finding monk seal in the sea, in front and in caves, on the coast or during a boat ride; cooperation with NGOs involved in monk seal research and monitoring.
Cyprus	Civil servant (Central, regional or local administration bureau)	I am involved in the implementation of the monitoring of the Mediterranean Monk Seal in Cyprus as well as its Habitat 8330. Moreover I am responsible for submitting all relevant and requested data within the framework of the European Habitats Directive 92/43/ECC.
Libya	Civil servant (Central, regional or local administration bureau)	Researcher and National coordinator of field work on Monkseal in Libya.
Spain	Civil servant (Central, regional or local administration bureau)	Monk seal conservation in the Atlantic
Syrian Arab Republic	Civil servant (Central, regional or local administration bureau)	save the specie and the habitats
Greece	Independent expert / Freelancer	I have been constantly working with the Mediterranean monk seal for more than 16 years on biological research, conservation and policy issue for the preservation of the species in Greek seas and the Mediterranean Sea.
Spain	MPA/Park manager	Monk seal is a very scarce species in my area. Last sighting was al 2008 in El Toro Marine Reserve
Italy	MPA/Park staff (other than manager)	I am involved in mediterranean monk seal monitoring in Egadi Island MPA
Albania	National Focal Point SPA/RAC	As institution manager I have participated in few activities related to monk seals in Albania
Algeria	National Focal Point SPA/RAC	Not directly involved in the conservation of the monk seal but in the cetaceans
Egypt	National Focal Point SPA/RAC	I was involved/ related to Mediterranean monk seal as a representative to the Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA), and my graduated about Marine Ecology, any way no recent data about
Italy	National Focal Point SPA/RAC	participation to research activities
Lebanon	National Focal Point SPA/RAC	The Department of Ecosystems that I am heading at the Ministry of Environment, is responsible of the establishment and supervision of the management of the protected areas, thus by establishing new MPAs, and supervising their management, we will contribute in the conservation of monk seals if they are present in these areas.
Libya	National Focal Point SPA/RAC	Coordination and administration
Montenegro	National Focal Point SPA/RAC	Since monk seal is last time recorder in Montenegro in '70 I didnt have experience in monk seal conservation except knowledge about data on potential suitable caves in Montenegro.
Slovenia	National Focal Point SPA/RAC	not involved - no monk seals in Slovenian waters
Turkey	National Focal Point SPA/RAC	via Research project, monitoring and protection activities
Algeria	Professor or Researcher at University (Academic)/Research Institute	I am globally interested in marine biodiversity with a particular interest for species affected, more precisely, by anthropic action
Italy	Professor or Researcher at University (Academic)/Research Institute	Monitoring monk seal presence through fieldwork, monk seal sighting validation
Mauritania	Professor or Researcher at University (Academic)/Research Institute	started with research and a PhD, and currently conducting reports on status and surveys along the mediterranean
Montenegro	Professor or Researcher at University (Academic)/Research Institute	I was mapping semi submersed marine caves in Montenegro
Turkey	Professor or Researcher at University (Academic)/Research Institute	Leading research and conservation projects
Turkey	Professor or Researcher at University (Academic)/Research Institute	Field work, Environmental education, lobbying, conservation activities
Algeria	Researcher, Conservation officer or any other staff of non-governmental organization	Dealing with strandings.
Greece	Researcher, Conservation officer or any other staff of Non-governmental organization	I conduct research dedicated to the study and conservation of marine mammals, including Mediterranean monk seal
Greece	Researcher, Conservation officer or any other staff of Non-governmental organization	Distribution monitoring. Habitat suitability. Anthropogenic impact assessment. Individual behaviour study. Citizen science sighting recording. Awareness campaign.
Greece	Researcher, Conservation officer or any other staff of Non-governmental organization	- More than 30 years monk seal conservation projects in the field (pioneer work since 1985): habitat use, population numbers, interaction with fisheries, photo-identification, sightings of others, public awareness. -Elaboration of a national strategy for Greece (1996) - Several scientific publications
Greece	Researcher, Conservation officer or any other staff of Non-governmental organization	Design and implementation of research and conservation projects. Involvement in policy issues at the national and EU level. Involvement in development of national conservation strategy.
Greece	Researcher, Conservation officer or any other staff of Non-governmental organization	policy and research
Italy	Researcher, Conservation officer or any other staff of Non-governmental organization	Field work on habitat availability, photoidentification, fishery interaction and several related scientific publications
Turkey	Researcher, Conservation officer or any other staff of Non-governmental organization	We have many ongoing research and conservation projects funded by international donors.
Albania	Staff of International intergovernmental organization	I have been involved in the survey with the fishers in Albania for the identification of monk seals in Albania

Tableau 2. Relation entre les participants à l'étude et la conservation du phoque moine (tel que rapporté)

1.2. **Cible 1. Les Etats méditerranéens de l'aire de répartition mettent en œuvre cette Stratégie conformément à la Vision, en développant et en adoptant rapidement des politiques et des cadres administratifs nationaux appropriés, et avec le soutien efficace et coordonné des organisations internationales et de la société civile concernées.**

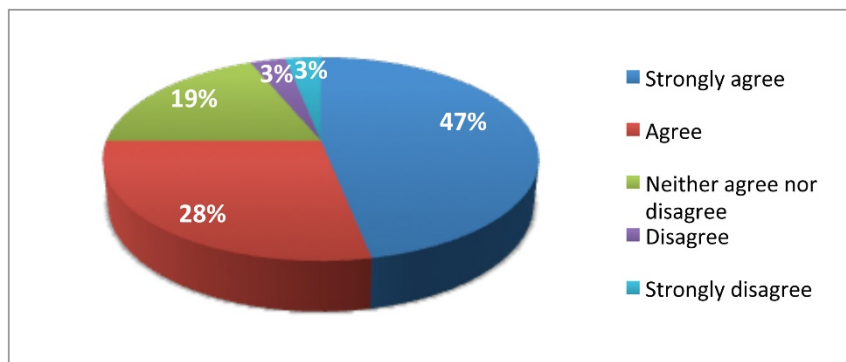


Figure 3. Accord sur la nécessité de créer un groupe de travail sur le phoque moine (MSTF)

Membres MSTF	Experts du phoque moine	Représentants	
		d'organisations régionales (CAR/ASP, CGPM, CMS...)	Experts socio-économiques
Fortement d'accord	23	13	6
D'accord	7	14	15
Ni d'accord ni en désaccord	-	3	7
Pas d'accord	-	-	1
Fortement en désaccord	-	-	-

Tableau 3. Composition du MSTF

Activités du MSTF	Élaboration d'un plan d'urgence en cas d'événements ou de situations d'urgence catastrophiques (p. ex. déversement massif de pétrole dans l'habitat essentiel du phoque moine, épizootie).	Planifier des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation	Planifier des programmes de sauvetage et de réhabilitation des phoques moines (priorité donnée à la Grèce, à la Turquie, à Chypre; pays du "Groupe A")	Promouvoir et faciliter le soutien aux programmes de recherche et de surveillance	Évaluation des programmes de translocation de l'espèce dans son aire de répartition	Organisme de consultation pour tout programme lié à la surveillance de l'espèce dans les grottes de reproduction
Fortement d'accord	8	15	11	15	6	11
D'accord	17	12	14	12	9	15
Ni d'accord ni en désaccord	5	3	5	3	9	4
Pas d'accord	-	-	-	-	4	-
Fortement en désaccord	-	-	-	-	2	-

Tableau 4. Activités que le MSTF devrait s'efforcer de réaliser

1.3. **Cible 2. Les noyaux de reproduction du phoque moine dans les sites situés dans les pays du "Groupe A" sont efficacement protégés contre les abattages délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et que les phoques peuvent se disperser et recoloniser les zones environnantes.**

Cible de l'objectif 2.1. Maintenir et sécuriser la présence du phoque moine dans des endroits importants pour lui	Application de la législation en vigueur interdisant le port d'armes à feu et d'explosifs à bord des navires de pêche.	Une protection efficace grâce à des mesures de gestion appropriées	Une protection efficace grâce à la participation active des communautés locales	Un cadre de gestion est en place et mis en œuvre, définissant les mesures spatiales, temporelles et spécifiques nécessaires dans les habitats critiques de l'espèce, assurant ainsi une protection efficace des sites de transport et de mise bas.	Aucune mesure n'a été prise	Je ne connais pas ce lieu
Iles Ioniennes grecques	2	3	-	2	-	29
Sporades du Nord	2	4	3	4	1	25
Gyaros	3	4	3	4	1	27
Kimolos et Polyaigos	1	-	-	-	3	29
Karpathos-Saria	1	1	1	2	1	29
Côtes turques de la mer Égée et de la Méditerranée	3	2	3	3	4	24
Chypre	2	2	4	2	1	28
	-	1	-	-	3	28

Tableau 5. Actions mises en œuvre dans les lieux énumérés sous Cible de l'objectif 2.1

Situation actuelle en matière de protection	OUI	NO	JE NE SAIS PAS
AMP du Phoque moine (ou réseau d'AMP) établi dans les îles Ioniennes grecques	2	6	24
L'île de Gyaros Natura 2000 a été créée en tant qu'AMP du phoque moine.	4	2	26
Établissement d'une AMP de phoques moines à Kimolos - Polyaigos	1	4	27
Établissement d'une AMP de phoques moines à Karpathos - Saria	4	1	27
AMP de phoques moines désignées le long des côtes de la mer Égée et de la Méditerranée en Turquie, telles que déterminées et cartographiées par le Comité national turc du phoque moine	5	-	27
AMP du phoque moine désignée à Chypre où l'habitat essentiel du phoque moine a été identifié	3	-	29
Des AMP de phoques moines établies sur la côte nord de Chypre, à l'est de Davlos et de la péninsule de Karpasia, et à l'ouest de Limnidis.	1	2	29

Tableau 6. Situation actuelle en matière de protection des sites figurant sur la liste de l'objectif 2.1

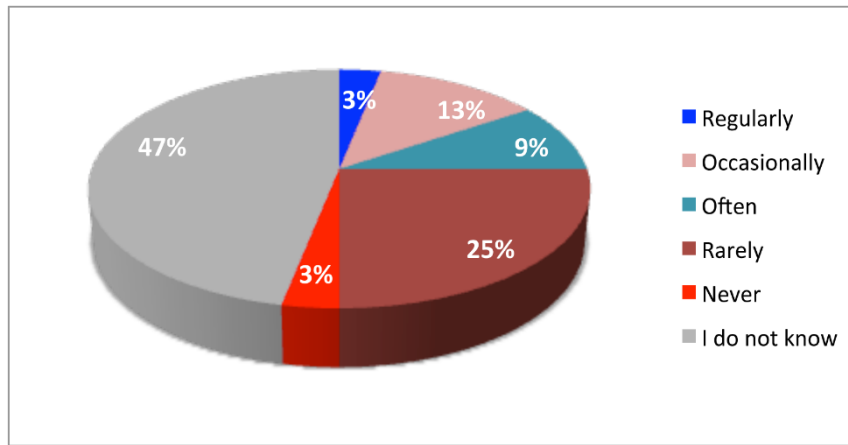


Figure 4. Fréquence des activités de renforcement des capacités dans les zones correspondant aux lieux énumérés dans la Cible de l'objectif 2.1

- 1.4. **Cible 3. La présence du phoque moine dans des sites où il est parfois observé aujourd'hui dans les pays du "Groupe B" est établie en permanence et la reproduction reprend. Les pays du "Groupe B" sont reclassés dans le "Groupe A".**

Cible de l'objectif 3.1. La présence du phoque moine dans des sites où il est parfois observé aujourd'hui dans les pays du "Groupe B" est établie en permanence et la reproduction reprend. Les pays du "Groupe B" sont reclassés dans le "Groupe A".	Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
La surveillance de la répartition, de l'abondance et du comportement des phoques moines (y compris la production éventuelle de petits) se poursuit dans les îles Egadi .	6	2	1	-	-	23
Un suivi régulier de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menés dans les zones où se trouve historiquement l'habitat du phoque moine en Sardaigne .	-	1	2	5	1	23
Une surveillance régulière de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menées dans les zones où se trouve historiquement l'habitat du phoque moine dans l'archipel toscan..	-	-	-	4	3	25

Tableau 7. Actions mises en œuvre dans les lieux énumérés sous la Cible de l'objectif 3.1

Cible de l'objectif 3.2. La présence du phoque moine en Croatie, et en particulier dans des localités spécifiques de l'archipel dalmate et du sud de l'Istrie, est établie en permanence, et la reproduction du phoque moine reprend.	Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
L'écologie et le comportement des phoques moines (y compris la production éventuelle de petits) font l'objet d'un suivi dans certains endroits de l'archipel dalmate et de la péninsule d'Istrie, et des actions de sensibilisation sont menées dans cette zone.	-	-	6	1	-	25

Tableau 8. Mesures mises en œuvre dans les endroits énumérés à la cible de l'objectif 3.2

Cible de l'objectif 3.3. La présence du phoque moine en Libye et dans l'ouest de l'Égypte voisine est confirmée et établie de façon permanente, et la reproduction du phoque moine est signalée.	Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
L'écologie et le comportement du phoque moine (y compris la production éventuelle de petits) sont surveillés en Libye (Cyrénaïque) et sur la côte égyptienne voisine (de la frontière, y compris l'AMP de Sallum, à Marsa Matrouh).	-	2	2	2	1	25

Tableau 9. Mesures mises en œuvre dans les endroits énumérés à la cible de l'objectif 3.2

Cible de l'objectif 3.4. La présence du phoque moine dans les îles Baléares, en Espagne, est confirmée et définitivement établie.	Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Je ne sais pas

Un système de signalement pour détecter la présence occasionnelle de phoques moines et alerter les autorités est mis en place ; des actions de sensibilisation sont menées autour des îles Baléares, en Espagne.	1	1	3	1	1	25
---	---	---	---	---	---	----

Tableau 10. Mesures mises en œuvre dans les endroits énumérés à la cible de l'objectif 3.2

Cible de l'objectif 3.5. La présence du phoque moine en Albanie est confirmée et définitivement établie.	Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Un système de signalement pour détecter la présence occasionnelle de phoques moines et alerter les autorités est mis en place le long de la zone côtière albanaise ; des actions de sensibilisation sont menées dans les zones concernées.	-	1	4	2	-	25

Tableau 11. Mesures mises en œuvre dans les endroits énumérés à la cible de l'objectif 3.5

Cible de l'objectif 3.6. La présence du phoque moine en Syrie, au Liban et en Israël est confirmée et définitivement établie.	Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Un système de signalement visant à détecter la présence occasionnelle de phoques moines et à alerter les autorités est mis en place le long de la zone côtière syrienne ; des actions de sensibilisation sont menées dans les zones concernées.	-	2	2	1	1	26
Un dispositif de signalement de la présence occasionnelle de phoques moines et d'alerte des autorités est mis en place le long de la zone côtière libanaise ; des actions de sensibilisation	-	-	2	4	1	25

sont menées dans les zones concernées.						
Un système de signalement pour détecter la présence occasionnelle de phoques moines et alerter les autorités est mis en place le long de la zone côtière israélienne ; des actions de sensibilisation sont menées dans les zones concernées.	2	-	3	-	-	27

Tableau 12. Mesures mises en œuvre dans les endroits énumérés à la cible de l'objectif 3.2

Cible de l'objectif 3.7. La présence continue du phoque moine sur les côtes méditerranéennes du Maghreb et dans les îles annexes, en Tunisie, en Algérie, au Maroc et dans les îles Chafarinas (Espagne) est confirmée et définitivement établie.	Régulièreme nt	Souven t	Occasionnelleme nt	Rareme nt	Jamais	Je ne sais pas
<i>Un système de signalement permettant de détecter la présence occasionnelle de phoques moines et d'alerter les autorités est-il mis en place dans les endroits suivants ?</i>						
Le long des côtes méditerranéennes du Maghreb et des îles annexes	-	-	4	2	-	26
Tunisie	-	1	2	4	-	25
Algérie	-	-	3	2	-	27
Maroc	-	2	3	-	-	27
Îles chafarinas(Espagne)	1	1	3	1	-	26
<i>Des actions de sensibilisation sont-elles menées dans ces zones ?</i>						
Le long des côtes méditerranéennes du Maghreb et des îles annexes	-	-	4	-	-	28
Tunisie	-	-	3	-	-	29
Algérie	-	-	2	-	1	29
Maroc	-	-	3	-	-	29
Îles chafarinas(Espagne)	-	1	-	1	1	29

Tableau 13. Mesures mises en œuvre dans les endroits énumérés à la cible de l'objectif 3.7

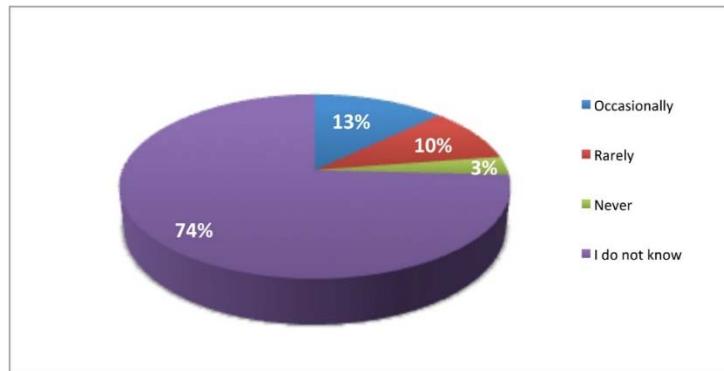


Figure 5. Fréquence des activités de renforcement des capacités dans les zones correspondant aux endroits énumérés dans les cibles 3.1-3.7.

1.5. **Cible 4. La présence du phoque moine est de nouveau signalée dans l'habitat historique de l'espèce dans les pays du "Groupe C", et ces pays du "Groupe C" sont reclassés au "Groupe B". Une fois que tous les pays du "Groupe C" seront mis à niveau, le Groupe C sera supprimé.**

Cible de l'objectif	Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
4.1. La présence de phoques moine est de nouveau signalée en Corse et en France continentale.						
Un suivi de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menés dans l'habitat historique de l'espèce en Corse et en France continentale.	-	-	3	-	1	27

Tableau 14. Actions mises en œuvre dans les lieux énumérés sous la rubrique Cible de l'objectif 4.1

Cible de l'objectif	Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
4.2. La présence de phoques moines est signalée au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie.						
Le suivi de la présence de phoques moines et des actions de sensibilisation sont menées dans l'habitat historique de l'espèce au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine et en Slovénie.	1	-	2	3	-	25

Tableau 15. Mesures mises en œuvre dans les endroits énumérés à la cible de l'objectif 4.2

Cible de l'objectif 4.3. La présence de phoques moine est signalée à Malte.	Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Un suivi de la présence du phoque moine et des actions de sensibilisation sont menés dans l'habitat historique de l'espèce à Malte.	-	-	-	1	1	29

Tableau 16. Mesures mises en œuvre dans les endroits énumérés à la cible de l'objectif 4.3

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS. Des séances de formation ont été organisées dans les zones correspondant aux endroits énumérés dans la cible 4.1-4.3.	Régulièrement	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Je ne sais pas
Corse	-	-	-	-	2	28
France Continentale	-	-	-	-	2	28
Monténégro	-	-	2	1	2	25
Bosnie Herzégovine	-	-	-	-	2	28
Slovénie	-	-	-	-	2	28
Malte	-	-	-	-	1	29

Tableau 17. Fréquence des activités de renforcement des capacités dans les zones correspondant aux endroits énumérés dans les cibles de l'objectif 4.1-4.3

1.3. Vers une stratégie régionale actualisée pour la conservation du phoque moine en Méditerranée

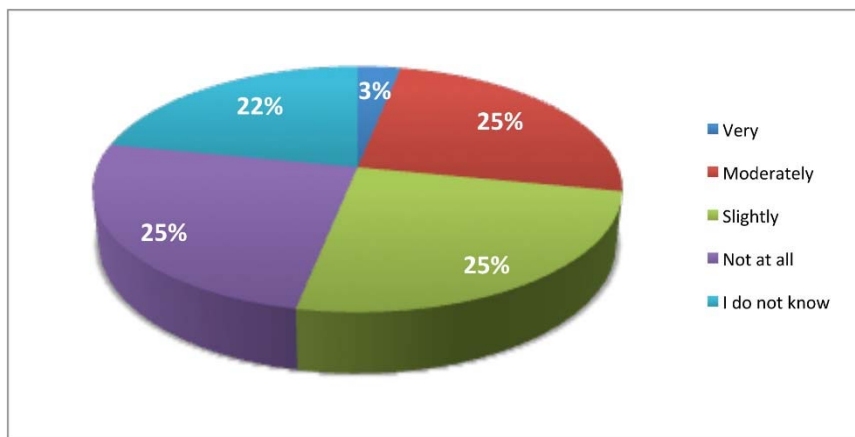


Figure 6. Degré de satisfaction des répondants quant à la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée (2014-2019) à ce jour .

Dans quelle mesure considérez-vous pertinentes les actions suivantes lors de la mise à jour de la stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée pour sa mise en œuvre et son succès futurs ?	Extrêmement	Très	Modérément	Légèrement	Pas du tout	Je ne sais pas
Suivi régulier des zones où la présence du phoque moine est actuellement attestée	16	13	-	2	-	-
Suivi régulier des zones déjà connues comme sites de reproduction du phoque moine	19	9	1	-	2	-
Engagement des parties prenantes dans le processus de conservation	18	10	-	3	-	-
Collecte de fonds pour soutenir les actions ci-dessus et/ou d'autres actions	15	12	2	1	1	-
Tester/développer de nouvelles techniques de surveillance des phoques moines (p. ex. drones).	8	16	3	2	2	-
Création d'un groupe de travail sur le phoque moine (MSTF)	10	13	4	4	-	-
Études d'évaluation de l'habitat du phoque moine dans les zones avoisinant celles qui sont connues pour abriter actuellement des phoques.	10	13	6	2	-	-
Cours de renforcement des capacités et de sensibilisation	11	12	6	1	1	-
Surveillance régulière des zones où la présence du phoque moine a été mise en évidence, mais où aucun cas n'a été observé/rapporté depuis 2000.	7	11	11	2	-	-
Études d'évaluation de l'habitat du phoque moine dans des régions où les phoques moine étaient présents dans le passé, mais où aucun phoque n'a été signalé ou observé depuis 2000.	4	10	13	4	-	-

Tableau 18. Degré d'importance des actions à prendre en compte lors de la mise à jour de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée

Commentaires / suggestions jugés importants par les répondants pour la mise à jour de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée (tel que soumis)

Il est nécessaire de sensibiliser les usagers de la mer et en particulier les pêcheurs ;

- préserver ses habitats et protéger les plages ;
- créer des AMP dédiées à la conservation du phoque moine ;
- créer un réseau de surveillance de l'espèce ;
- pratiquer une pêche responsable et durable ;
- trouver des sources de financement pour la création de zones protégées du phoque moine.

Appeler et soutenir les pays concernés à préparer un plan d'action national pour cette espèce (ou mis à jour) et mettre en place une équipe nationale pour surveiller cette espèce.

Il y a encore des secteurs clés où il n'y a aucune donnée ou bien avec des données insuffisantes et où la présence de *Monachus monachus* est signalée toutes les semaines sans aucune considération. Il est extrêmement nécessaire d'impliquer de nouveaux scientifiques et experts dans le processus de prise de décision pour la conservation de cette espèce.

Depuis la première Stratégie pour la Grèce en 1996, rédigée par nos soins en collaboration avec le MOM/HSSPMS, peu de choses ont été faites. Les stratégies deviennent de plus en plus compliquées pour le lecteur et avec trop d'articles et d'alinéas mais finalement sans aucun effet réel. Les organismes internationaux devraient s'efforcer davantage de mettre en œuvre les stratégies existantes plutôt que d'en élaborer de nouvelles tous les deux ou trois ans. Mais ils doivent tenir compte de la situation réelle de l'espèce, principalement en Méditerranée !

Le questionnaire du CAR-ASP est souvent trompeur, les résultats peuvent donc être biaisés : par exemple, les bébés phoques en Croatie n'ont jamais été enregistrés et la question (et la réponse, bien sûr) est donc erronée. La distribution, l'abondance et la production de petits dans les zones à faible densité sont trois questions différentes. Le regroupement administratif de la Corse et de la France continentale n'a pas de sens en termes d'écologie et de répartition des phoques moines ; il en va de même pour le Monténégro associé à la Slovénie. En outre, les formations dépendent extrêmement de qui fait la formation (ici, l'expérience pratique est absolument nécessaire !), à qui et avec quelles perspectives pour l'avenir. Et ainsi de suite....

La création d'un groupe de travail (Task force) devrait se faire à l'échelle mondiale et pas seulement pour la Méditerranée. L'une des principales tâches de la task-force devrait consister à évaluer la faisabilité de la nouvelle stratégie régionale et du plan d'action actualisés. En outre, la TF devrait explorer comment la stratégie méditerranéenne pour l'espèce peut être intégrée avec la stratégie pertinente pour la population atlantique de l'espèce afin de développer un PA de l'espèce à l'échelle mondiale.

Le Groupe de travail devrait fournir aux pays des indications claires sur les mesures / protocoles de conservation qui peuvent être factuellement applicables dans les lieux / pays spécifiques. Pour ce faire, le Groupe de travail doit se confronter avec les organismes nationaux / institutions travaillant sur le sujet (réhabilitation de la faune sauvage / organisations d'administration de la pêche / gestionnaires des AMP) Le MSTF doit contribuer à la définition de directives scientifiques spécifiques partagées au niveau international pour la gestion des activités humaines dans les zones où le phoque moine se reproduit ou est présent (A, B)

La mise à jour de la stratégie régionale pour la conservation du phoque moine est une tâche importante pour partager les connaissances et l'expérience entre les pays de la Méditerranée.

Je ne viens pas vraiment de ce domaine, alors peut-être qu'avec des experts dédiés à ce sujet, une meilleure recherche, un meilleur suivi et une meilleure protection (et bien entendu, un meilleur financement) nous pourrions avoir une meilleure situation.

Poursuivre les activités de la Commission nationale de conservation du phoque moine pour surveiller et coordonner les efforts de conservation du phoque moine.

Mise en œuvre d'activités de sensibilisation du public à l'échelle nationale.

Je pense que la SR actuelle, en étant légèrement mise à jour, est toujours valable et nécessite l'attention des États côtiers pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs devoirs et responsabilités.